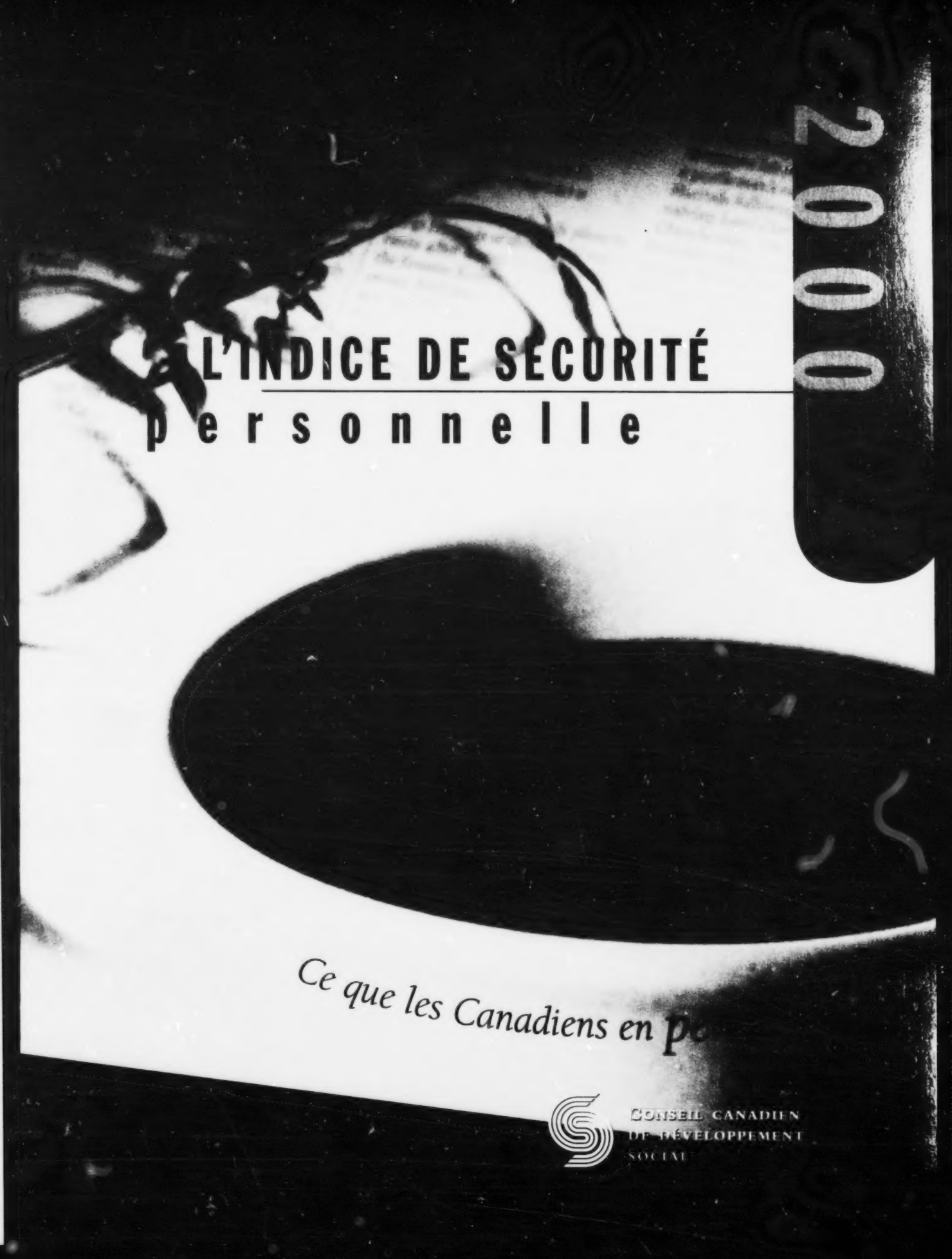

L'INDICE DE SÉCURITÉ personnelle

2000

Ce que les Canadiens en pe

Conseil canadien de développement social

Le Conseil canadien de développement social a développé L'Indice de sécurité personnelle (ISP) en collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada, Santé Canada, le Centre national de prévention du crime et Patrimoine canadien. La firme de sondage Angus Reid a effectué le sondage national et a mené le groupe témoin pour ISP 2000.

Le CCDS tient à remercier les personnes suivantes de leur participation en tant que membres de notre Groupe consultatif d'experts pour cette édition du rapport ISP 2000 :

Derek Jansen, Angus Reid Group, Inc.
Sharon Jeannotte, Patrimoine canadien
Paul Kovacs, Bureau d'assurance du Canada
Mike McCracken, Informetrica Ltd.
Helen McElroy, Santé Canada
Ronald Melchers, Université d'Ottawa
Andrew Sharpe, Centre d'étude du niveau de vie
Michel Vallée, Centre national de prévention du crime
Jane Voll, Bureau d'assurance du Canada

Équipe du projet au CCDS :
David P. Ross, directeur du projet et auteur
Louise Hanvey, cadre supérieure de recherche
Sylvain Schetagne, cadre de recherche
Spyridoula Tsoukalas, cadre de recherche
Laura Buckland, assistante de recherche
Holly Nason, assistante de recherche
Ellen Adelberg, rédactrice en chef
Nancy Colborne Perkins, éditrice/coordinatrice de production
Arlette Sinquin, traduction et révision

Droits d'auteur © 2000 du Conseil canadien de développement social. Tous droits réservés. Aucune partie du présent ouvrage ne peut être reproduite ni transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ni selon tout autre système informatisé de mise en mémoire ou de recherche des données, sans permission écrite de l'éditeur.

Les analyses et opinions présentées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position ni les politiques de Santé Canada, du Bureau d'assurance du Canada, du Centre national de prévention du crime, ni de Patrimoine canadien.

Nos remerciements spéciaux à Développement des ressources humaines Canada pour son soutien continu aux travaux de recherche du CCDS.

Données de catalogage avant publication (Canada)
L'indice de sécurité personnelle
1999–
Annuel.
Publié aussi en anglais sous le titre : Personal security index.
ISSN 1489-4351
ISBN 0-88810-498-7 (livraison 2000)
1. Qualité de vie–Canada–Périodiques.
2. Indicateurs sociaux–Canada– Périodiques.
3. Sécurité économique–Canada–Opinion publique– Périodiques.
4. Médecine sociale–Canada–Opinion publique– Périodiques.
5. Attitudes à l'égard de la santé–Canada– Périodiques.
6. Opinion publique–Canada– Périodiques.
I. Conseil canadien de développement social.
HG4521.P4614 306'.0971'05 C99-900422-0
Graphisme : Accurate

Table des MATIÈRES

INDICATEURS DE L'INDICE DE SÉCURITÉ PERSONNELLE ii

INTRODUCTION 1

FAITS SAILLANTS 4

LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE 7

Niveau suffisant du revenu 7

La sécurité d'emploi 9

Le filet de sécurité sociale 11

La vulnérabilité financière 14

LA SÉCURITÉ PHYSIQUE 16

La santé personnelle 16

L'accès aux services de santé 21

La sécurité personnelle 23

MÉTHODOLOGIE 27

NOTES ET SOURCES 29

INDICATEURS DE L'INDICE DE SÉCURITÉ PERSONNELLE

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Revenu suffisant

- Revenu disponible
- Pauvreté
- Perception des gens sur le niveau suffisant de leur revenu

Sécurité d'emploi

- Fréquence du chômage à long terme
- La peur de perdre son emploi
- Confiance en sa propre employabilité

Sécurité sociale

- Admissibilité des chômeurs à l'assurance-emploi
- Niveau suffisant de l'assistance sociale
- Confiance dans le filet de sécurité sociale
- Aide de la famille et de la communauté

Vulnérabilité financière

- Dettes en pourcentage du revenu disponible

SÉCURITÉ PHYSIQUE

État de santé

- Années potentielles de vie perdues
- Blessures d'accidents de la route
- Blessures d'accidents du travail
- Perception des gens sur leur santé
- Perception des gens sur le stress

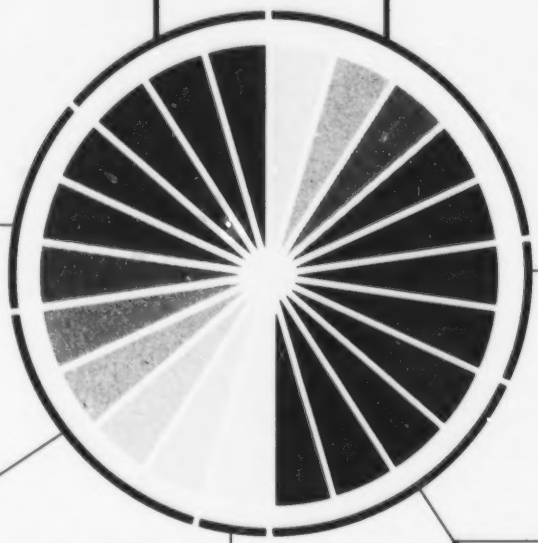

Sécurité en matière de santé

- Perception sur l'accès aux services de santé
- Aide de la famille et de la communauté

Sécurité personnelle

- Perception sur les crimes violents
- Taux de crimes violents au Canada
- Perception sur les crimes contre la propriété
- Taux de crimes contre la propriété au Canada

101-01145/

DUCTION

L'Indice de sécurité personnelle (ISP) vise à mesurer les changements dans la sécurité économique et la sécurité physique des Canadiens et des Canadiennes. La sécurité physique englobe tant l'état de santé des gens et leur confiance dans le système des soins de santé que leur sécurité personnelle. En couvrant ces aspects importants de la qualité de vie au quotidien, l'ISP permet d'évaluer dans une certaine mesure les changements dans le bien-être des gens. L' ISP met l'accent sur les besoins essentiels : on évalue si les gens ont assez d'argent pour vivre et assez de ressources en cas de besoin, s'ils sont en bonne santé et s'ils ont accès aux services de santé nécessaires, s'ils sont à l'abri des crimes et des accidents. Le rapport de 1999 – le premier ISP – a fourni des données repères, basées sur 1998 pour la plupart, et un arrière-plan historique. Le présent rapport montre les variations entre les années les plus récentes, 1998 et 1999 surtout. L' ISP mesure les changements à la fois d'après les données statistiques et d'après la perception des gens quant à leur sécurité personnelle.

L' ISP comprend en fait deux indices : chacun contient une série d'indicateurs sur divers aspects de la sécurité économique, de la sécurité en matière de santé et de la sécurité personnelle des gens. Le premier regroupe des données précises, tirées pour la plupart des données de Statistique Canada. Cet indice mesure la variation des résultats liés à la sécurité personnelle comme le revenu, les dettes, le taux de criminalité et les problèmes de santé. Le second est basé sur les réponses à un sondage national sur la sécurité[1]. Cet indice montre la *perception* des gens quant à leur sécurité personnelle. Chaque indice a son importance. Il est intéressant de comparer les statistiques et les perceptions. Par exemple, pendant les années 1990, le taux de criminalité a baissé, mais les gens avaient l'impression qu'il était à la hausse. Quel est le meilleur indice de la sécurité personnelle : les statistiques ou la perception des gens? À vous d'en juger.

En plus de donner un aperçu de la sécurité personnelle des gens à l'échelle nationale, l'ISP fait état des différences selon le sexe, l'âge, le revenu, le type de famille et la région de façon à donner un portrait plus détaillé de la situation. Nous faisons aussi, si possible, des comparaisons internationales. De plus, nous avons formé un groupe-témoin afin de recueillir des informations encore plus détaillées sur la perception de sécurité personnelle des Canadiens. Les points de vue exprimés nous ont aidés à valider le choix de nos indicateurs et ils ont bien reflété et confirmé les conclusions du sondage national.

L' Importance que nous accordons à la sécurité est révélatrice : les événements des dernières décennies ont fait passer les questions de sécurité au premier plan des préoccupations au Canada. La mondialisation, les mises à pied massives, les taux de chômage élevés, la prolifération des emplois précaires, l'écart croissant entre les salaires et les compressions dans les services sociaux sont des sujets d'inquiétude chez les gens en ce qui a trait à leur sécurité économique. En parallèle, ils ont l'impression que la société canadienne est de moins en moins sûre : les rues sont moins sûres, les vols par effraction augmentent et les risques pour la santé se multiplient.

INDICE DE SÉCURITÉ PERSONNELLE 1998–1999

Indice des statistiques

Sous-indice économique	**1998**	**1999**
Revenu disponible	5,83	7,31
Écart moyen de pauvreté	5,83	2,72
Chômage à long terme (plus de 12 mois)	5,83	8,46
Admissibilité à l'assurance-emploi	5,83	6,16
Niveau d'assistance sociale (en % du SFR)	5,83	4,40
Endettement personnel (en % du revenu disponible)	5,83	3,56
Total partiel	35,00	32,61
Sous-indice de santé		
Années potentielles de vie perdues	18,33	20,75
Blessures d'accidents du travail	18,33	19,70
Blessures d'accidents de la route	18,33	20,86
Total partiel	55,00	61,32
Sous-indice de sécurité personnelle		
Crimes violents	5,00	6,37
Crimes contre la propriété	5,00	7,68
Total partiel	10,00	14,05
Indice des statistiques de l'ISP : Total global	**100,00**	**107,98**

Indice de perception

Sous-indice économique	**1998**	**1999**
Selon vous, dans quelle mesure le revenu de votre ménage est-il suffisant pour répondre aux besoins de base de votre famille?	8,75	8,62
Je crois qu'il est probable que je perde mon emploi au cours des deux prochaines années.	8,75	10,01
Si je perdais mon emploi, je suis sûr que je pourrais trouver un emploi similaire dans les six mois.	8,75	9,57
Si je perdais mon emploi, je suis sûr que je pourrais compter sur les programmes gouvernementaux de soutien du revenu pour fournir à ma famille et à moi, une aide financière suffisante, pendant que je cherche un nouvel emploi.	8,75	8,95
Total partiel	35,00	37,15
Sous-indice de santé		
Comment évaluez-vous votre santé dans l'ensemble?	18,33	17,87
Menez-vous une vie stressante?	18,33	18,59
Je suis sûr que si un membre de ma famille ou moi-même tombions gravement malade, nous pourrions avoir accès aux services de santé nécessaires.	18,33	19,12
Total partiel	55,00	55,58
Sous-indice de sécurité personnelle		
En ce qui concerne la possibilité de crimes violents envers votre famille, dans quelle mesure votre quartier est-il sûr?	5,00	4,97
En ce qui concerne le risque de délits (vols par effraction) envers votre propriété, dans quelle mesure votre quartier est-il sûr?	5,00	4,92
Total partiel	10,00	9,89
Indice de perception de l'ISP : Total global	**100,00**	**102,62**

Nous espérons que ce projet pourra à la fois informer les Canadiens et susciter des mesures pour améliorer la sécurité personnelle – un aspect essentiel de notre bien-être et de notre prospérité à venir.

L' INDICE : LA SOMME DES INDICATEURS

Pour faire la synthèse des changements dans la sécurité personnelle, l'ISP réunit 20 indicateurs sous deux indices. L'*indice des statistiques* comprend 11 indicateurs basés sur des données précises ou statistiques qui mesurent les changements dans les conditions de vie des gens. L'*indice de perception* comprend 9 indicateurs qui reflètent les sentiments des gens d'après le sondage mené à l'échelle nationale.

Nous avons choisi 1998 comme année repère et fixé les indices à 100. Pour 1999, l'indice des données a augmenté à 107,98 et l'indice de perception est monté à 102,62. La sécurité personnelle a donc augmenté de 1998 à 1999. On remarque aussi que la sécurité personnelle mesurée d'après les données a augmenté davantage que la perception qu'ont les gens de leur sécurité. Pour plus de détails sur les changements aux indices et aux sous-indices économique, de santé et de sécurité personnelle, veuillez consulter le tableau à la page 2.

La comparaison des sous-indices montre que la sécurité économique a baissé en 1999 d'après les statistiques, mais que la perception de sécurité économique des gens s'est améliorée. En ce qui concerne la santé, les résultats se sont beaucoup améliorés, mais la perception de sécurité n'a que très peu augmenté. Les statistiques sur la sécurité personnelle montrent une amélioration, mais, là encore, l'impression d'être en sécurité a fléchi.

Même si les indices de sécurité économique et de sécurité physique sont à la hausse – ce qui indique que les gens sont davantage en sécurité – tous les groupes dans la société ne partagent pas le même sentiment. Il y a trois groupes qui enregistrent systématiquement des taux de sécurité plus bas que les autres : les gens à faible revenu, les gens peu scolarisés et les parents de famille monoparentale. Dans bien des cas, ce sont les mêmes personnes, étant donné qu'il y a beaucoup de recoupements dans ces catégories. Donc, si nous pouvons nous réjouir de la hausse généralisée du sentiment de sécurité, il faut également veiller à ce que ce sentiment s'étende à toute la population canadienne, peu importe les revenus, le niveau scolaire ou la situation familiale des gens.

Les personnes qui désirent en savoir davantage sur l'élaboration de l'Indice de sécurité personnelle peuvent lire la section sur la méthodologie à la fin du rapport. Nous invitons ceux et celles qui aimeraient nous faire part de leurs commentaires ou de leurs idées à nous envoyer un courriel à psi@ccsd.ca.

SAILLANTS

La sécurité personnelle des Canadiens a augmenté de 1998 à 1999, même si la perception de sécurité des gens ne s'est pas améliorée autant que leurs conditions de vie réelles.

LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

L'emploi – Le taux de chômage a diminué très lentement au cours des années 1990. De 1998 à 1999, il est passé de 8,3% à 7,6%. L'ISP suit les variations du taux de chômage à long terme (le pourcentage de tous les chômeurs restés sans travail rémunéré pendant plus d'un an). Le taux de chômage à long terme a aussi baissé de 10,1% en 1998 à 8% à 1999. Grâce au rendement de son économie, le Canada se classe au deuxième rang des pays du Groupe des Sept (G-7), derrière les États-Unis. Le taux de chômage à long terme dépasse toutefois celui de 1990, qui était de 5,7%.

Signe encourageant du côté de l'emploi, le nombre de personnes qui disent craindre de perdre leur emploi au cours des deux prochaines années est passé de 34% à 26% de 1998 à 1999. De plus, la proportion des gens qui croient pouvoir trouver un emploi équivalent dans les six mois s'ils devaient perdre leur emploi actuel est passée de 51% à 56%.

Le revenu disponible – Les gens n'ont pas encore retrouvé le revenu disponible moyen de 1989. En 1999, le revenu disponible moyen a augmenté par rapport à 1998, de 50 $ par personne, mais il correspond toujours à 820 $ de moins par personne que celui de 1989*. Malgré deux ans de hausse légère, à peine 52% des gens estiment que le revenu de leur ménage est tout à fait suffisant pour remplir les besoins essentiels de leur famille, par rapport à 56% l'année précédente. Et 16% l'estiment tout à fait insuffisant, par rapport à 13% en 1998. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a diminué de 1996 à 1997, mais leurs revenus avaient encore baissé par rapport au seuil de faible revenu de Statistique Canada, ce qui a contribué à élargir un peu plus l'écart de pauvreté.

Les dettes personnelles – Si les Canadiens se disent plus optimistes quant à leurs perspectives d'emploi, leur taux d'endettement est plus élevé que jamais. Les dettes moyennes par ménage sont passées de 56 à 102% du revenu annuel disponible par habitant de 1984 à 1999, et ont augmenté de 3% de 1998 à 1999. Mais la proportion des répondants qui déclarent avoir suffisamment d'économies pour subsister pendant plus de six mois s'ils perdaient leur emploi s'est maintenue à environ 40%.

La perte de revenu – En cas de difficulté, de moins en moins de gens disent se fier aux programmes gouvernementaux de soutien du revenu pour subsister pendant qu'ils cherchent un emploi, une baisse de 24% à 22% de 1998 à 1999. En dehors de ces programmes,

* En dollars de 1998.

78% des gens estiment pouvoir compter sur l'appui de leur famille, d'amis ou de voisins s'ils devaient faire face à une crise financière.

LA SÉCURITÉ PHYSIQUE

La santé – En 1999, 73% des gens estiment être en bonne ou en excellente santé, une baisse par rapport à 78% en 1998. Le taux de décès prématuré des suites de maladies ou d'accidents a continué de baisser, de 3% de plus en 1997 par rapport à 1996. L'espérance de vie moyenne des Canadiens est à la hausse et se situe parmi les plus élevées au monde selon cette mesure. Au Canada, les gens peuvent espérer vivre 2,5 années de plus que leurs voisins américains. Cette hausse est largement attribuable à la baisse du nombre de décès des suites de maladies cardio-vasculaires ou d'accidents.

Du côté négatif, les taux de cancer demeurent élevés et le cancer du poumon augmente chez les femmes. Si les jeunes femmes continuent de fumer en aussi grand nombre, le taux de cancer du poumon ira en augmentant. Le diabète est aussi à la hausse, surtout chez les hommes. Et le nombre de gens qui disent mener une vie stressante a augmenté de 1998 à 1999.

Les soins de santé – Moins des deux tiers des Canadiens disent se fier au système de santé en cas de besoin. Ce taux n'a pas changé de 1998 à 1999. Si les dépenses publiques en santé ont baissé en 1997, elles devaient en principe augmenter en 1998 et en 1999. Fait inquiétant : l'augmentation de 7% des dépenses en médicaments prévue en 1998. Pour les gens malades, cette situation pose un problème croissant puisque 59% des médicaments sont payés par les individus. Mis à part les soins à domicile, privés dans la plupart des cas, les gens se disent de plus en plus préoccupés par la hausse des soins de santé privés, compte tenu du vieillissement de la population et de l'augmentation des besoins en matière de soins à domicile et de médicaments. S'ils devaient être gravement malades à la maison, 86% des gens disent pouvoir compter sur la famille, les amis et les voisins.

À l'abri des blessures – Au cours des 16 dernières années, les blessures d'accidents du travail ont baissé de 16% et les blessures d'accidents de la route, de 33%. Cette tendance s'est maintenue jusqu'à la période de deux ans la plus proche disponible, avec des baisses de 2% des blessures d'accidents du travail et de 3% des blessures d'accidents de la route.

La criminalité – Bien que les gens se sentent en général en sécurité dans leur communauté et que le taux de criminalité ait baissé au cours des sept dernières années, notamment en ce qui concerne les crimes violents et les vols par effraction, toutefois la perception de sécurité a baissé de 1998 à 1999. En 1998, 76% des gens se sentaient à l'abri des crimes violents, par rapport à 74% en 1999. Les Canadiens se sentaient un peu moins en sécurité en matière de crime contre la propriété. En 1998, 68% des gens avaient l'impression d'habiter un quartier à l'abri des crimes contre la propriété; ce taux n'est plus que de 64% en 1999.

Même si les indices de sécurité économique et de sécurité physique sont à la hausse – ce qui indique que les gens sont davantage en sécurité – tous les groupes dans la société ne partagent pas le même sentiment. Il y a trois groupes qui enregistrent systématiquement des taux de sécurité plus bas que les autres : les gens à faible revenu, les gens peu scolarisés et les parents de famille monoparentale. Dans bien des cas, ce sont les mêmes personnes, étant donné qu'il y a beaucoup de recoupements dans ces catégories. Donc si nous pouvons nous réjouir de la hausse généralisée du sentiment de sécurité, il faut veiller à ce que ce sentiment s'étende à toute la population canadienne, peu importe les revenus, le niveau scolaire ou la situation familiale des gens.

L'INDICE

Nous avons choisi 1998 comme année repère et fixé chaque indice à 100. Pour 1999, l'*indice des statistiques* qui mesure les changements aux conditions de vie a augmenté à 107,98 et l'*indice de perception* est monté à 102,62.

Le sous-indice mesurant la sécurité économique a fléchi en 1999, mais la perception des gens à cet égard s'est améliorée. Le sous-indice des statistiques sur la santé a connu une hausse considérable et la perception des gens s'est aussi améliorée, de peu cependant. Et malgré une hausse remarquable dans le sous-indice des statistiques sur la sécurité personnelle, les gens se sentent moins en sécurité.

La sécurité ÉCONOMIQUE

Par sécurité économique, on entend un niveau de vie stable qui fournit aux personnes et aux familles les ressources et les avantages sociaux nécessaires pour participer pleinement aux activités économiques, politiques, sociales et culturelles de leur communauté. La sécurité va au-delà de la seule survie physique et comprend un niveau de ressources suffisant pour assurer l'insertion sociale de la personne.

Indicateurs : niveau suffisant du revenu, sécurité d'emploi, filet de sécurité sociale, vulnérabilité financière.

NIVEAU SUFFISANT DU REVENU

Quel est le revenu disponible des Canadiens?

La perception de sécurité personnelle repose dans une très large mesure sur le fait d'avoir un revenu suffisant pour subvenir aux besoins de la famille. Pour évaluer le caractère adéquat des revenus, l'ISP suit les variations du revenu disponible, c'est-à-dire les sommes provenant des salaires, des transferts gouvernementaux ou de placements, dont disposent les gens après avoir payé leurs impôts[2].

Presque tout au long des années 1990, les gens ont vu baisser leur revenu moyen disponible. Mais en 1997 la tendance s'inverse et les revenus commencent à augmenter légèrement. Cette tendance à la hausse se maintient en 1999, mais les gains sont minces, de l'ordre de 50 $ par personne. Malgré une hausse continue sur trois ans, le revenu disponible par personne – 18 294 $ – est encore inférieur de 820 $ à celui d'il y a dix ans, en 1989.

REVENU DISPONIBLE PAR PERSONNE

Revenu après impôts, en dollars 1998

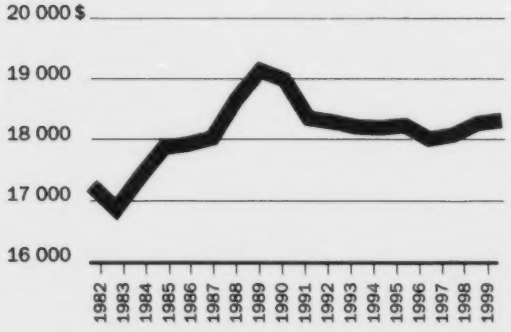

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social, d'après les *Comptes nationaux des revenus et des dépenses*, de Statistique Canada, diverses années.

VOTRE REVENU EST-IL SUFFISANT?

«Selon vous, dans quelle mesure le revenu de votre ménage est-il suffisant pour répondre aux besoins de base de votre famille?»

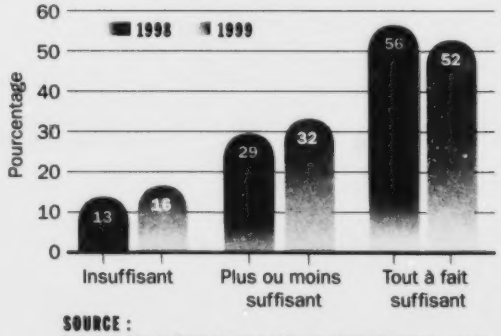

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données de la firme de sondage Angus Reid.

Les Canadiens pensent-ils que leur revenu est suffisant?

L'impression de sécurité économique ne repose pas que sur des mesures objectives, comme l'argent dont les gens disposent, mais aussi sur des mesures subjectives, comme l'impression que leur revenu est suffisant pour subvenir à leurs besoins. Pour l'évaluer, on a demandé aux gens s'ils se sentaient capables de pourvoir aux besoins essentiels de leur ménage[3].

La première année, on a demandé au groupe-témoin de définir les besoins essentiels. De l'avis général, cela couvre le logement, la nourriture, les vêtements ainsi que la capacité de se payer une voiture d'occasion, des vacances modestes ou l'éducation postsecondaire des enfants. Cela comprend aussi la possibilité pour la famille de participer aux activités communautaires et sociales de leur milieu.

La perception des gens sur le niveau suffisant de leur revenu a légèrement baissé en 1999 par rapport à 1998. En 1999, la majorité des gens (52%) estimaient que leur revenu était suffisant pour répondre à leurs besoins essentiels, 32% pensaient qu'il était moyennement suffisant et 16% le disaient insuffisant. Par comparaison, en 1998, 56% des gens estimaient leur revenu tout à fait suffisant et 13%, insuffisant.

- Comme il fallait s'y attendre, les perceptions sur le caractère adéquat du revenu ménager sont très liées au niveau de scolarité, au revenu et à la situation d'emploi. Les deux tiers des diplômés universitaires disent avoir un revenu tout à fait suffisant, par rapport à seulement 37% des gens qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires. Et 78% des gens qui ont un revenu de ménage de plus de 60 000 $ considèrent leur revenu comme tout à fait suffisant, par rapport à 27% seulement de ceux dont le revenu est de moins de 30 000 $. Les travailleurs à temps plein sont plus susceptibles (58%) que les chômeurs (34%) de considérer leur revenu comme tout à fait suffisant.
- Le sexe et l'âge entrent en ligne de compte. Les femmes ont moins tendance que les hommes à estimer leur revenu tout à fait suffisant (47% par rapport à 57%). Les deux tiers des célibataires sans enfants et vivant avec leur famille indiquent avoir un revenu tout à fait suffisant, par rapport à seulement 38% des parents de famille monoparentale. De plus, un tiers des parents de famille monoparentale estiment leur revenu insuffisant. Les répondants de 18 à 34 ans ont le plus tendance (55%) à estimer leur revenu tout à fait suffisant et les personnes âgées ont le moins tendance (11%) à estimer leur revenu insuffisant.
- Il y a de grandes différences entre les régions : la proportion des gens qui disent avoir des revenus tout à fait suffisants varie de 59% en Ontario à 45% en Colombie-Britannique. Les ménages de la région de l'Atlantique ont le plus tendance à indiquer des revenus insuffisants (20%).

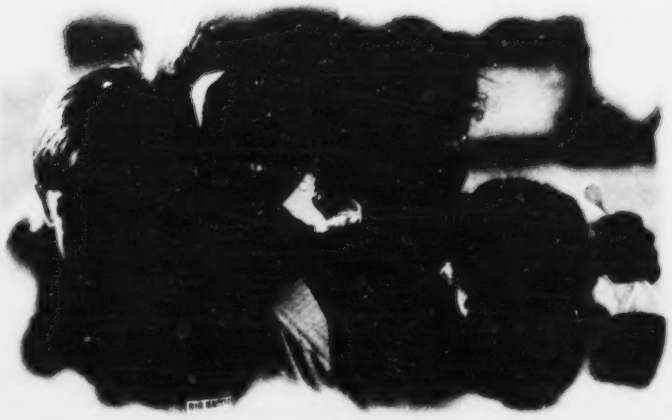

L'ampleur de la pauvreté

Le concept de pauvreté sert ici à indiquer la répartition des revenus au Canada. Il présente un portrait plus net de la suffisance des revenus que ne le ferait le seul examen du revenu disponible. Comme indicateur de la pauvreté, l'ISP utilise l'*écart de pauvreté*, une combinaison du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et de l'écart qui les sépare de ce seuil. L'écart de pauvreté représente la somme nécessaire pour relever le revenu de chaque personne pauvre jusqu'au seuil de pauvreté.

Pour mesurer cet écart, on utilise les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada[4]. En 1997, environ 5,2 millions de personnes vivaient sous le SFR, une légère baisse de 72 000 personnes par rapport à 1996. Cependant, la personne pauvre disposait en moyenne

en 1997 de 90 $ de moins, avec un revenu de 3 804 $ inférieur au seuil de pauvreté. La combinaison de la baisse du nombre de personnes pauvres et de la hausse de l'écart de pauvreté moyen s'est traduite par une hausse de 244 millions de dollars, entre 1996 et 1997, de l'écart de pauvreté global – qui dépasse les 20 milliards de dollars[5]. L'écart de pauvreté a augmenté tout au long des années 1990, après avoir baissé à partir des années 1980. Il est préoccupant de constater que l'écart de pauvreté a augmenté durant une période de forte croissance économique.

Au milieu des années 1990 – la dernière période pour laquelle nous disposons de données – le Canada fait bonne figure à l'échelle internationale en ce qui a trait à la pauvreté. En utilisant une autre mesure de précarité, le Canada et le Royaume-Uni arrivent en

ÉCART MOYEN DE PAUVRETÉ PAR PERSONNE PAUVRE AU CANADA
en dollars 1997

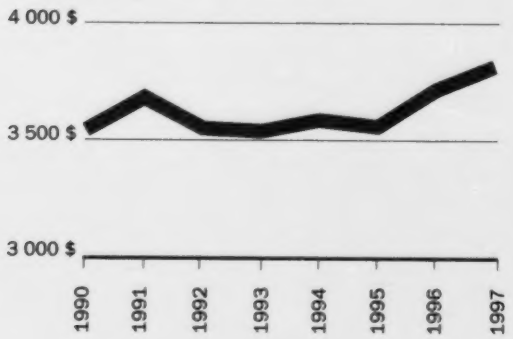

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après la *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, de Statistique Canada, diverses années.

1994 en tête du G-7 avec 10,6% de leur population subsistant avec moins de 50% du revenu du ménage médian disponible. Le Canada devance l'Allemagne (11,4%), la France et l'Italie (12,8%) ainsi que, très nettement, les États-Unis (17,9%)[6].

Sans les paiements de transfert des gouvernements sous forme de crédits d'impôt et de prestations sociales, ces pourcentages auraient atteint 33% au Canada, 39% au Royaume-Uni et en Allemagne, 42% en France et en Italie, et 31% aux États-Unis.

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

Dans la foulée des changements technologiques, de la mondialisation des marchés et des nouveaux principes de gestion, le Canadien moyen s'est senti en terrain instable durant les années 1990. Jusque-là, pour bien des gens, la sécurité d'emploi signifiait travailler pour la même entreprise pendant de nombreuses années, protégé par l'ancienneté. De nos jours, il faut envisager d'occuper plusieurs emplois successifs ou de travailler de façon autonome. La sécurité d'emploi ne tient plus à l'ancienneté, mais aux compétences et à la formation. Étant donné son importance pour la plupart des Canadiens, la sécurité d'emploi est un facteur important de la sécurité économique.

Le taux de chômage à long terme a diminué

Le taux de chômage – la proportion des gens sans emploi qui cherchent activement du travail – reste l'indicateur classique et le plus connu de la sécurité d'emploi. Le taux de chômage à long terme – la proportion de toutes les personnes sans emploi pendant 12 mois ou plus, selon la définition de l'ISP – constitue cependant un meilleur indicateur de la vigueur du marché du travail, ainsi que de la persistance et de l'ampleur du chômage à long terme.

Le marché du travail s'est remis de la récession de 1991-1992, mais très lentement jusqu'en 1998, quand le taux de chômage de 8,3% a commencé à retrouver son niveau d'avant la récession. En 1999, le taux est passé à 7,6%, le même taux qu'en 1989. On est cependant loin de ce qu'on pourrait appeler le plein emploi, surtout si on compare le taux de chômage du Canada à celui des États-Unis, qui est de l'ordre de 4%.

En 1999, le chômage à long terme représente 8% du taux de chômage général, une baisse par rapport au taux de 10,1% en 1998, et le taux le plus bas depuis 1991[7]. Le Canada fait très bonne figure par rapport aux 29 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Au Canada, en 1998, 10,1% de tous les chômeurs étaient au chômage depuis plus de 12 mois, par rapport à 32,9% de tous les chômeurs dans les autres pays de l'OCDE[8]. Par rapport aux pays du G-7, le Canada fait également

«Maintenant j'ai l'impression qu'il y a des emplois, qu'on voit une création d'emplois».

Ben, statisticien

TAUX DE CHÔMAGE À LONG TERME AU CANADA

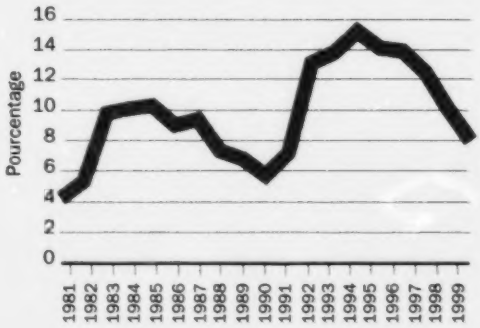

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après *Perspectives de l'emploi*, de l'OCDE, diverses années, et l'*Enquête sur la population active*, de Statistique Canada, diverses années.

bonne figure. Avec un taux de 10,1%, il se classe au deuxième rang derrière les États-Unis (8%) et loin devant le Japon (20,3%), le Royaume-Uni (33,1%), la France (44,1%), l'Allemagne (52,2%), et l'Italie (66,7%).

Le taux de chômage à long terme est plus bas chez les femmes. En 1998, 8,3% de toutes les femmes au chômage étaient au chômage à long terme, par rapport à 11,5% des hommes. Cette différence s'observe aussi dans les autres pays de l'OCDE.

Les Canadiens ont-ils peur de perdre leur emploi?

LA PEUR DE PERDRE SON EMPLOI
«Je crois qu'il est probable que je perde mon emploi au cours des deux prochaines années».

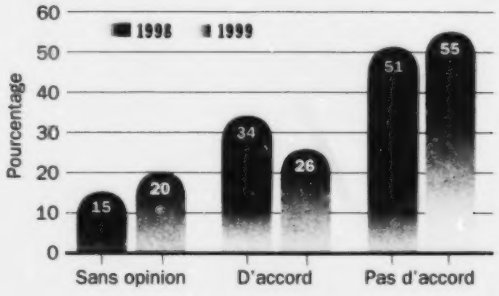

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données de la firme de sondage Angus Reid.

Pendant la majeure partie des années 1990, les gens se disaient inquiets quant à leur capacité de garder leur emploi. L'ISP suit donc les variations dans la proportion de gens qui craignent de perdre leur emploi dans un avenir proche. Le sondage de 1999 montre que la relance du marché du travail a eu pour effet de hausser l'optimisme quant à la possibilité de garder son emploi et d'en trouver un nouveau en cas de perte d'emploi.

- En 1999, 26% des personnes au travail ont dit craindre de perdre leur emploi au cours des deux années à venir[9], une amélioration par rapport au taux de 34% en 1998. En 1999, 55% des gens ont dit ne pas craindre de perdre leur emploi, par rapport à 51% en 1998. Il n'y a pas de différence notable selon l'âge et le sexe.
- Le tiers des gens ayant un revenu de ménage de moins de 30 000 $ ont dit craindre de perdre leur emploi, par rapport à 20% de ceux qui ont un revenu de 60 000 $ et plus. Les travailleurs à temps partiel étaient plus inquiets que les travailleurs à temps plein.

- Il y avait d'énormes différences entre les régions : c'est dans les provinces de l'Atlantique que les gens étaient les plus inquiets de perdre leur emploi (32%) et les gens au Québec étaient les moins inquiets (20%).
- Il y a peu de différences selon les types de famille. Les parents de famille monoparentale ne sont guère plus inquiets que les couples mariés, mais les gens qui vivent seuls sont les plus inquiets (30%).

Les Canadiens ont-ils confiance en leur possibilité de trouver du travail?

CONFIANCE DANS L'EMPLOYABILITÉ
«Si je perdais mon emploi, je suis sûr que je pourrais trouver un emploi similaire dans les six mois».

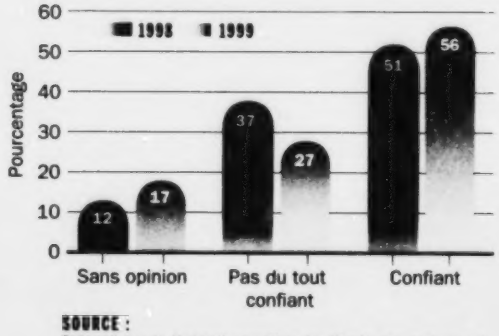

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données de la firme de sondage Angus Reid.

L'instabilité née de la crainte de perdre son emploi est liée en partie à la confiance qu'ont les gens dans la possibilité d'en trouver un autre. Cette confiance dépend largement bien sûr de la situation du marché du travail, mais aussi des compétences et de l'expérience de travail. L'ISP mesure la confiance des gens en suivant les variations de la proportion des gens qui pensent ne pas être en mesure de trouver un nouvel emploi dans les six mois s'ils perdaient leur emploi actuel.

En 1999, 56% de la main-d'œuvre active croyait pouvoir trouver un emploi équivalent dans les six mois, une hausse par rapport au taux de 51% en 1998[10]. De plus, la proportion des gens qui disaient craindre de ne pas trouver un nouvel emploi équivalent dans les six mois a baissé de 37% à 27%.

- La confiance baisse avec l'âge : 70% des gens de 18 à 34 ans étaient persuadés de pouvoir trouver un nouvel emploi, par rapport à 40% des gens de 55 ans et plus. Et les hommes étaient plus confiants (60%) que les femmes (52%).
- La certitude de trouver un nouvel emploi varie considérablement selon les régions, en allant de 63% en Saskatchewan et au Manitoba, à 62% en Alberta et à 49% seulement au Québec.
- La confiance de trouver un emploi équivalent augmentait avec le niveau d'éducation et le niveau de revenu. Les gens qui ont fait des études post-secondaires étaient plus confiants (60%) que ceux sans diplôme du secondaire (41%). Et les gens dont le revenu du ménage dépassait les 60 000 $ étaient plus confiants (64%) que ceux dont le revenu du ménage était inférieur à 30 000 $ (44%).
- Les parents de famille monoparentale étaient moins confiants (45%) que les couples mariés avec enfants (59%).

LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE

Nos programmes de soutien du revenu sont-ils adéquats?

La sécurité économique repose pour une bonne part sur la possibilité de compter sur des mesures de protection sociale en cas de perte d'emploi. Dans la grande majorité des cas, les chômeurs ne sont pas responsables de la perte de leur emploi; les pertes d'emploi résultent des mises à pied des entreprises pendant les périodes creuses ou de l'implantation de nouvelles technologies. Par conséquent, une composante majeure du filet de sécurité sociale consiste en un régime d'assurance-chômage qui peut aider les gens à joindre les deux bouts pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi. À l'aide de mesures objectives et de mesures subjectives, l'ISP évalue le caractère adéquat de deux programmes de soutien du revenu : l'assurance-emploi (a.-e.) et l'assistance sociale.

«J'ai un bon travail, ma femme a un bon travail et j'estime que notre revenu est suffisant pour nos besoins».

Michel, petit entrepreneur

NIVEAU SUFFISANT DE L'ASSURANCE-EMPLOI
De 1981 à 1999

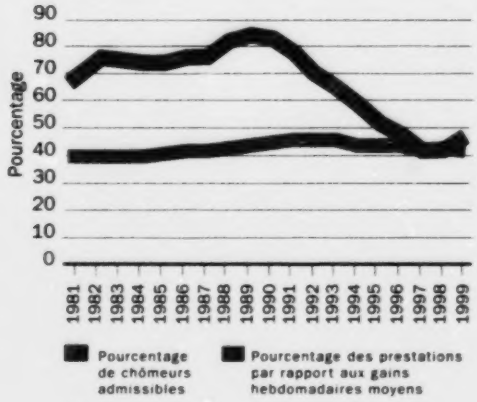

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après l'*Enquête sur la population active*, de Statistique Canada, diverses années.

Au cours de la dernière décennie, les changements importants apportés au régime d'a.-e. ont eu pour effet de réduire grandement le nombre de personnes admissibles, et les prestations ont elles-mêmes été réduites.

Pour ce qui est de la mesure objective des effets de l'a.-e., on utilise deux données statistiques : le pourcentage de chômeurs qui reçoivent des prestations et le pourcentage de ces prestations par rapport au salaire hebdomadaire moyen[11]. Si on compare l'année 1990 et l'année 1999, on constate une baisse de 83 à 47% des chômeurs admissibles et, par rapport au pourcentage du salaire moyen, une baisse de 45 à 42% du montant des prestations. Cependant, le nombre de chômeurs admissibles a augmenté de 4% de 1998 à 1999, mais, par rapport au pourcentage du salaire moyen, le niveau de prestations a encore baissé de 1%.

Les personnes non admissibles à l'a.-e. peuvent faire une demande d'assistance sociale (le «bien-être»), qui relève des provinces. Pour évaluer les effets de l'assistance sociale, l'ISP fournit des données sur le niveau moyen de l'aide disponible et sur le niveau des prestations par rapport au SFR (ou seuil de pauvreté) de Statistique Canada. Le Conseil national du bien-être social recueille et normalise des renseignements sur les prestations d'assistance sociale des provinces selon différents types de famille[12]. Comme les prestations varient selon le nombre de personnes et suivant la composition des familles, nous avons, pour plus de simplicité, choisi de comparer les prestations versées aux familles monoparentales avec un enfant. À l'échelle nationale, le montant des prestations correspond à la moyenne non pondérée des dix provinces pour ce type de famille. Le SFR est celui d'une famille de ce type résidant dans une grande ville.

En 1997, une famille monoparentale vivant d'assistance sociale avec un enfant a un revenu annuel moyen de 12 289 $, ce qui inclut les prestations fédérales et provinciales pour enfants auxquelles elle est admissible, en plus des prestations d'assistance sociale de base.

NIVEAU SUFFISANT DE L'ASSISTANCE SOCIALE, EN POURCENTAGE DU SEUIL DE PAUVRETÉ
De 1991 à 1998

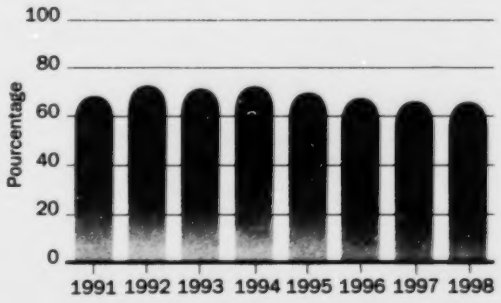

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après la *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, de Statistique Canada, diverses années, et les *Revenus de l'aide sociale*, du Conseil national du bien-être social, diverses années.

Ce montant correspond à 65,8% du seuil de pauvreté. En 1998, les prestations d'assistance sociale moyennes ont augmenté légèrement dans six provinces et sont demeurées les mêmes ailleurs. Globalement, la hausse moyenne est de 41 $ par an. Cette hausse est inférieure au taux d'inflation et, par conséquent, les prestations moyennes ont légèrement baissé de 1997 à 1998, passant à 65,3% du seuil de pauvreté. Par rapport au seuil

«C'est un vrai casse-tête d'essayer d'obtenir quoi que ce soit du gouvernement. Ça n'en vaut pas la peine».

Suzanne, travailleuse autonome

de pauvreté, les taux d'assistance sociale ont baissé depuis 1992; ils représentaient alors 72,2% du seuil de faible revenu.

Les taux d'assistance sociale varient considérablement selon les provinces. En 1998, les prestations publiques pour une famille monoparentale avec un enfant, toutes sources confondues, vont de 11 088 $ en Alberta, 11 300 $ en Saskatchewan et 11 331 $ au Manitoba – les taux les plus bas – à 13 695 $ en Ontario, 13 650 $ en Colombie-Britannique et 13 466 $ à Terre-Neuve, les taux les plus élevés.

Dans quelle mesure fait-on confiance aux programmes de sécurité du revenu?

CONFIANCE DANS LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE
«Si je perdais mon emploi, je suis sûr que je pourrais compter sur les programmes gouvernementaux de soutien du revenu pour fournir, à moi et ma famille, une aide financière suffisante pendant que je cherche un nouvel emploi».

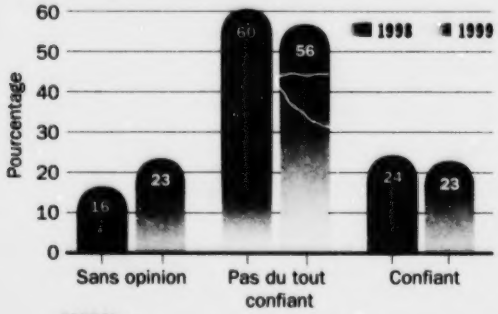

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données de la firme de sondage Angus Reid.

En 1999, seulement 23% des gens estiment que les programmes de sécurité du revenu pourraient subvenir à leurs besoins pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi, une légère baisse par rapport au taux de 24% en 1998. La proportion de ceux qui ne se fient pas à ces programmes baisse cependant de 60 à 56%[1].

- C'est au Québec que la confiance à l'égard des mesures de protection sociale est la plus élevée (25%) et en Alberta la moins élevée (16%). Elle est plus élevée chez les gens de 18 à 34 ans (28%). Il n'y a presque pas de différence selon les sexes.
- Il y a peu de différences selon les niveaux de scolarité, mais la confiance est moins élevée (25%) chez les gens qui ont un revenu de ménage de moins de 30 000 $, de même que chez les travailleurs à temps plein et chez les chômeurs.
- Par rapport aux types de famille, les plus confiants sont les célibataires sans enfants (29%) et les moins confiants, les parents de famille monoparentale et les couples mariés avec enfants (20%).

Peut-on compter sur l'appui financier de la famille, des amis ou des voisins?

Lorsque les gens ont des difficultés financières, ils s'en remettent à la fois aux programmes de sécurité du revenu et au soutien de la famille et des amis. Ce type d'aide est un élément clé de la perception de sécurité économique. Le sondage comportait la question suivante : «Si vous deviez perdre votre emploi ou si vous aviez des difficultés financières, pensez-vous que vous pourriez compter sur un ami, un voisin ou un membre de la famille pour vous aider?».

- Dans l'ensemble, 78% des répondants disent pouvoir compter sur du soutien. Ce nombre varie de 74% au Québec à 85% dans les provinces de l'Atlantique. La confiance baisse avec l'âge : 86% des gens de 18 à 34 ans croient pouvoir compter sur du soutien, par rapport à seulement 71% des 55 ans et plus. Il y a peu de différences selon le sexe.
- La confiance augmente avec le revenu et le niveau de scolarité. Si seulement 69% des gens qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires disent pouvoir obtenir de l'aide, le taux passe à 80% chez les diplômés universitaires. Seulement 71% des ménages avec un revenu de 30 000 $ ou moins se disent assurés de recevoir de l'aide, par rapport à 82% de ceux qui ont un revenu de 60 000 $ et plus.
- Par rapport à la situation d'emploi, les niveaux de soutien varient de 67% chez les retraités à 84% chez les travailleurs autonomes et à 88% chez les étudiants.
- C'est pour les parents de famille monoparentale que le niveau de soutien est le moins élevé. Moins des deux tiers (63%) disent pouvoir compter sur l'aide de la famille ou d'amis. Chez les couples mariés, la proportion est de 80%.

LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE

La hausse de l'endettement des ménages explique en partie l'inquiétude des Canadiens quant à leur sécurité économique. Même si on s'est endetté pour acheter une maison, une voiture ou d'autres biens de consommation durables, les emprunteurs doivent utiliser leur revenu disponible pour rembourser leurs dettes. Avec des niveaux de revenus encore plus bas que ceux de 1989 et qui commencent à peine à remonter, bien des gens se serrent la ceinture : ils doivent consacrer une plus grande part de leur salaire au remboursement de leurs dettes.

On peut interpréter la hausse de l'endettement comme un signe d'optimisme quant à la sécurité personnelle et, par conséquent, comme un consentement à dépenser davantage. Toutefois, beaucoup de gens utilisent leur marge de crédit non pas pour acheter d'autres biens, mais pour joindre les deux bouts. Cette tendance s'observe aussi dans la baisse remarquable du taux d'épargne, qui est passé de 15% du revenu annuel disponible au milieu des années 1980 à 2,3% en 1998. Et dans la première moitié de 1999, le taux d'épargne a encore baissé, à 1,7%.

Pour mesurer le degré de vulnérabilité financière de la population, l'ISP suit le ratio des dettes hypothécaires et des dettes à la consommation totales par rapport aux revenus disponibles. De 1984 à 1998, le montant que les gens ont collectivement emprunté pour s'acheter une maison ou des biens de consommation a augmenté de 56 à 99% de leur revenu disponible total. En 1999, le pourcentage a grimpé à 102%[14].

RATIO DE LA DETTE PAR RAPPORT AU REVENU
Dette hypothécaire et dette à la consommation en % du revenu après impôts, 1984 à 1999

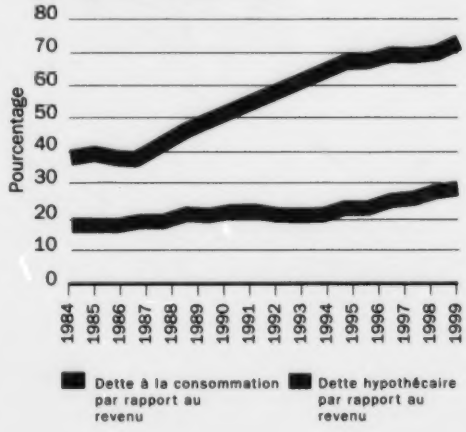

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les *Comptes nationaux des revenus et des dépenses*, de Statistique Canada, diverses années, et *Agrégats monétaires et du crédit et taux d'intérêts canadiens*, de la Banque du Canada, 1986 à 1999, T1.

La majeure partie de l'endettement des gens est attribuable au montant de leur hypothèque, qui est passé, de 1984 à 1999, de 38 à 73% du revenu disponible. Le crédit à la consommation a cependant aussi augmenté de 18 à 29%.

Selon les données les plus récentes, le Canada se classe au quatrième rang des pays du G-7 en ce qui a trait à l'endettement personnel. Selon une mesure plus large

de l'endettement qui comprend les emprunts personnels, la France arrive en tête avec 114% du revenu disponible, suivie du Japon (112%), du Royaume-Uni (110%), du Canada (105%) et des États-Unis (98%). L'Allemagne et l'Italie ont les taux d'endettement les plus bas (60 et 49%, respectivement). Le Canada a toutefois connu la plus forte hausse de l'endettement entre 1985 et 1995.

À quel point les Canadiens se sentent-ils vulnérables financièrement?

Afin de mieux jauger la perception de vulnérabilité financière, nous avons demandé aux gens d'indiquer pendant combien de temps ils seraient en mesure de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille s'ils ne devaient compter que sur leurs économies. On compte parmi les économies les liquidités comme les comptes en banque et les RÉER.

En 1999, parmi les personnes en âge de travailler, près d'une sur cinq (19%) se dit incapable de subvenir à ses besoins pendant plus d'un mois si elle et son conjoint devaient perdre leurs emplois, une baisse par rapport au taux de 22% en 1998. À l'autre extrémité, 20% des personnes interrogées en 1999 avaient suffisamment de ressources pour subvenir à leurs besoins pendant plus d'un an, une baisse par rapport au taux de 28% en 1998.

Les planificateurs financiers estiment à plus de six mois la période pendant laquelle les ménages doivent pouvoir subvenir à leurs besoins avec leurs économies. En 1999, 39% des ménages répondaient à ce critère, un résultat presque identique à celui de 1998.

- Les gens en Alberta et dans les provinces de l'Atlantique sont les plus vulnérables : 23% d'entre eux déclarent ne pas pouvoir subsister plus d'un mois. Seulement 15% des gens sont dans cette situation en Saskatchewan et au Manitoba. L'âge est un facteur important : 26% des gens de 18 à 34 ans se trouvent dans cette situation, par rapport à seulement 9% de ceux de 55 ans et plus. En fait, 46% des travailleurs les plus âgés disent avoir assez d'économies pour subsister pendant plus d'un an.
- Il y a peu de différences entre les sexes. En effet, 21% des femmes et 17% des hommes ont à peine assez d'économies pour tenir un mois ou moins. Mais quant aux types de familles, les parents de famille monoparentale – des femmes, pour la plupart – sont de loin plus vulnérables : 37% d'entre elles estiment n'avoir pas assez d'économies pour subvenir aux besoins du ménage pendant plus d'un mois.
- Comme il fallait s'y attendre, ce sont les gens qui ont les revenus et les niveaux de scolarité les plus élevés qui jouissent de la plus grande sécurité économique. En effet, 27% des travailleurs interrogés qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires et le tiers des ménages avec des revenus de moins de 30 000 $ n'ont pas assez d'économies pour tenir plus d'un mois. Seulement 13% des diplômés universitaires et 9% des gens avec des revenus de plus de 60 000 $ sont dans cette situation.

LA SÉCURITÉ PHYSIQUE

La sécurité physique correspond à la santé physique et mentale, à la qualité de l'environnement naturel et du milieu d'habitation, et à la sécurité personnelle.

Indicateurs : **état de santé, sécurité en matière de santé, sécurité personnelle**

LA SANTÉ PERSONNELLE

Être en bonne santé physique et en bonne santé mentale, se sentir à l'abri des accidents et des maladies, avoir accès à des soins de santé appropriés en cas de besoin, voilà autant d'éléments qui contribuent à donner un sentiment de sécurité.

L'espérance de vie moyenne des personnes nées en 1997 au Canada est de 78,6 ans – 75,8 ans pour les hommes et 81,4 ans pour les femmes. Pour ce qui est des provinces, l'espérance de vie des femmes varie de 79,8 ans à Terre-Neuve à 82,7 ans à l'Île-du-Prince-Édouard et, chez les hommes, de 74,3 ans à Terre-Neuve à 76,6 ans en Colombie-Britannique[15]. Depuis 1987, les hommes ont gagné 2,5 ans et les femmes, 1,4 an. Cette évolution continue est le fruit de progrès remarquables au Canada tout au long du XX^{e} siècle dans les domaines de l'hygiène, de la prévention et du traitement des maladies, et dans l'accès accru aux services de santé.

Le cancer et les maladies du cœur demeurent toutefois des menaces sérieuses. On attribue à ces deux maladies 54% de tous les décès en 1997[16]. Si le taux de mortalité lié au cancer a baissé chez les hommes, il persiste à rester élevé chez les femmes. Le taux de suicide chez les jeunes hommes est élevé au Canada par rapport à d'autres pays. Chez les Autochtones, il serait de deux à sept fois supérieur à celui de la population canadienne dans son ensemble.

Outre le sexe, le lieu de résidence et le milieu social, le revenu joue un rôle dans l'espérance de vie. Selon une étude menée en 1991, au Canada les hommes qui se situent dans le quart supérieur de l'échelle des revenus

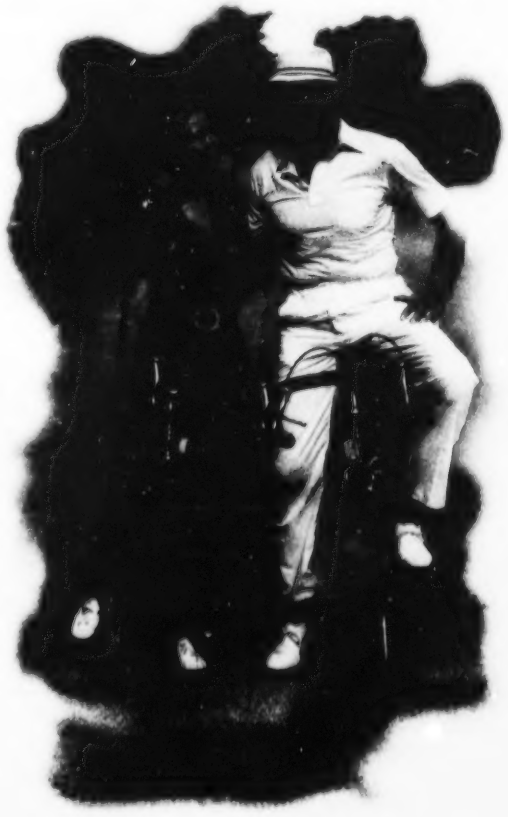

peuvent vivre jusqu'à 6,3 ans – et 14,3 ans en bonne santé – de plus que ceux dont le revenu se situe dans le quart inférieur. Chez les femmes, les différences sont de 3 ans et de 7,6 ans, respectivement[17].

«Mon expérience avec le système des soins de santé a été de premier ordre».

Joanne, mère de famille

Le Canada fait bonne figure à ce chapitre sur la scène internationale. Parmi 24 pays industrialisés, le Canada n'était devancé en 1997 que par le Japon et par la Suède en ce qui concerne l'espérance de vie des hommes. Pour ce qui est des femmes, le Canada se classe derrière le Japon, la Suède, la France, l'Espagne et la Suisse. Par rapport aux États-Unis, les hommes et les femmes peuvent espérer vivre ici 2,5 ans de plus que leurs voisins américains[18].

Mais l'inquiétude des gens sur l'accès aux soins de santé a augmenté ces dernières années, tandis qu'on réduisait le financement des services de santé. Le financement de la santé fait toujours l'objet d'une controverse entre le fédéral et les provinces. Et même si le nombre d'accidents du travail a diminué au fil des ans, le stress lié au rythme de la vie augmente, ce qui peut miner la santé physique et la santé mentale des gens.

L'ISP suit ces aspects de la sécurité physique des gens en indiquant leur état de santé global et leur confiance dans la possibilité de recevoir des soins appropriés.

Le taux de décès prématurés continue de baisser

Chaque année, des milliers de personnes meurent prématurément des suites de maladies ou de blessures. L'une des façons de mesurer les conséquences de ces causes de décès est de calculer le nombre d'années que la personne aurait vécu si elle n'était pas décédée prématurément (c'est-à-dire avant l'âge de 75 ans, l'espérance de vie moyenne des hommes). Cet indicateur est connu sous le nom d'*années potentielles de vie perdues* ou APVP, soit le nombre total d'années de vie perdues avant l'âge de 75 ans par rapport à la population de moins de 75 ans.

Dans l'ensemble, la situation s'améliore. Le nombre d'APVP a diminué de 1990 à 1997 : il y a moins de gens qui meurent prématurément des suites de maladies et d'accidents divers[19]. En 1997, le nombre d'APVP était de 55 ans par 1 000 personnes, par rapport à 63 ans par 1 000 en 1990, une baisse de 13%. De 1996 à 1997, on enregistre une baisse de 1,5 an par 1 000, une amélioration de 2,6% en un an.

On attribue 69% de toutes les APVP à trois causes principales : le cancer (29%); les blessures non volontaires (accidents, empoisonnements, violence) et le suicide (22%); les maladies cardio-vasculaires (18%). De 1996 à 1997, le nombre d'APVP attribuables à ces causes a diminué d'environ 3% pour chacune.

La baisse d'APVP est particulièrement marquée dans le cas des maladies cardio-vasculaires. Elles ont baissé de 13% de 1990 à 1997. Mais le cancer a fait plus de victimes que jamais et les décès prématurés attribués au cancer n'ont diminué que de 4% de 1990 à 1997. Le taux élevé d'APVP liées au cancer résulte de la forte incidence du cancer du poumon et du cancer du sein.

La hausse de l'incidence du cancer du poumon est très troublante. Les jeunes filles sont aujourd'hui plus nombreuses à fumer que les garçons et, si la tendance se maintient, le taux de cancer du poumon continuera d'augmenter chez les femmes.

Tout aussi troublante est la fréquence du suicide, qui représente presque 8% des APVP en 1997, une légère baisse par rapport à 1996. Le taux de suicide reste élevé au Canada, surtout chez les jeunes hommes. Le diabète, autre cause de décès prématuré, est aussi en hausse. Le nombre d'APVP liées au diabète a augmenté de 25% de 1990 à 1997, par rapport à une baisse de 13% des APVP, toutes causes confondues. L'augmentation des APVP attribuables au diabète s'observe surtout chez les hommes, avec une hausse de 40%, par rapport à 7% chez les femmes.

Dans d'autres domaines, le progrès est plus visible. Le nombre de décès des suites d'accidents de la route, 7% des APVP, a baissé de 31% depuis 1990. Le nombre d'APVP attribuables au VIH et au SIDA a augmenté de 70% de 1990 à 1995, mais a baissé de 66% de 1995 à 1997, en partie grâce à l'amélioration des traitements.

Il y a de grandes différences entre les sexes pour ce qui est des décès prématurés avant 75 ans. En 1997, le taux était de 1,7 fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes. La principale cause d'APVP chez les femmes est le cancer (38%); le taux est de 24% chez les hommes. Les blessures non volontaires et le suicide constituent la première cause d'APVP (27%) chez les hommes; le taux est de seulement 15% chez les femmes. Les maladies cardio-vasculaires provoquent davantage de décès prématurés chez les hommes (20%) que chez les femmes (15%).

ANNÉES POTENTIELLES DE VIE PERDUES
Pourcentage d'années perdues, par cause de décès

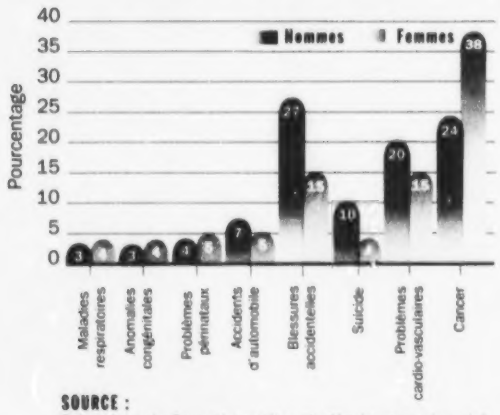

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données du Laboratoire de lutte contre la maladie, 1997.

Les personnes défavorisées sont plus exposées au décès prématuré lié à diverses causes. Selon une étude menée en 1995, les résidents des quartiers les plus pauvres ont un taux de mortalité lié aux maladies cardio-vasculaires, au cancer du poumon, aux blessures et au suicide plus élevé que les résidents des quartiers les plus riches[20]. Si le taux de mortalité des gens les plus riches, toutes causes confondues, s'appliquait à l'ensemble de la population, on pourrait prévenir plus de 20% de toutes les APVP avant l'âge de 65 ans.

Selon une étude comparative menée en 1995 sur les APVP, le Canada se classe, parmi les pays industrialisés de l'OCDE, derrière l'Australie, l'Islande, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède. Il a le même taux que le Royaume-Uni et tous deux se classent devant les États-Unis[21].

La sécurité au travail et sur la route s'améliore

Près des deux tiers des gens en âge de travailler sont sur le marché du travail. Le milieu de travail est donc un domaine important de la vie. Il importe alors de savoir si le milieu de travail est source d'accidents ou de problèmes pour la santé physique et pour la santé mentale. Pour juger des effets du milieu de travail sur la santé, l'ISP suit la fréquence des accidents du travail en faisant état du nombre de blessures par 100 000 travailleurs qui se soldent par une perte de temps de travail.

Le nombre de blessures d'accidents du travail a nettement diminué de 1981 à 1997, passant de 5 870 à 3 234 par 100 000 travailleurs[22]. Cette baisse est en partie attribuable aux remplacements des emplois des secteurs primaire et secondaire par des emplois dans les services et à l'amélioration des programmes de prévention des accidents en milieu de travail. De 1996 à 1997, la fréquence des blessures d'accidents du travail a continué de baisser, passant de 3 286 à 3 234 par 100 000 travailleurs.

En 1997, c'est au Québec et en Colombie-Britannique (C-B) que sont enregistrés les taux de blessures d'accidents de travailles plus élevés – plus de 4 500 par 100 000 travailleurs – par rapport à moins de 2 300 par 100 000 travailleurs dans chacune des provinces suivantes : Nouveau-Brunswick (N-B), Ontario et Nouvelle-Écosse[23].

Les accidents du travail sont beaucoup plus fréquents chez les hommes que chez les femmes. En 1997, le taux de blessures était de 4 523 par 100 000 travailleurs, par rapport à 1 818 par 100 000 travailleuses. Chez les femmes, le taux est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale en C-B et à l'Île-du-Prince-Édouard (Î-P-É), et beaucoup moins élevé au N-B. Chez les hommes, il est beaucoup plus élevé en C-B, au Québec et au Manitoba, et beaucoup moins élevé au N-B et en Ontario[24].

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ACCIDENTS DE LA ROUTE
Taux sur 100 000

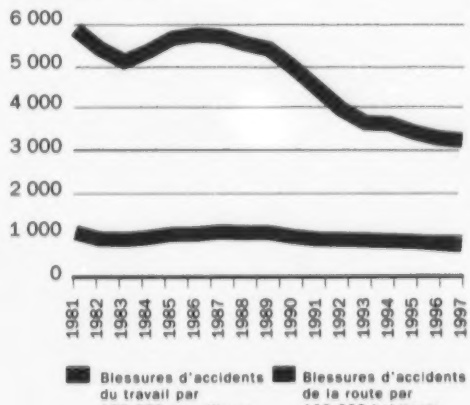

SOURCE :
Développement des ressources humaines Canada, *Les accidents du travail au Canada (1992-1997)* et leurs coûts; Transports Canada, Sécurité routière, Statistiques *sur les collisions de la route au Canada*, TP3322; et Statistique Canada, *Statistiques démographiques annuelles*, 1998.

Les déplacements quotidiens pour aller au travail et en revenir prennent beaucoup de temps. Il n'est donc pas surprenant de constater que les accidents de la route sont une cause majeure de décès et de blessures. Tandis que l'alcool et la conduite dangereuse provoquent la majorité des accidents mortels déclarés, les accidents surviennent pour la plupart aux heures de pointe, sur le trajet entre la maison et le lieu de travail.

Pour évaluer la sécurité sur la route, l'ISP suit le taux de victimes d'accidents de la route, c'est-à-dire le nombre de personnes blessées à la suite d'un accident de la route par rapport à l'ensemble de la population.

Le taux d'accidents de la route avec blessures a baissé de 1980 à 1998 – de 1 073 à 718 par 100 000 habitants – surtout grâce à de meilleures mesures de sécurité comme les ceintures de sécurité et les efforts accrus pour lutter contre la conduite en état d'ivresse. De 1997 à 1998, le nombre d'accidents avec blessures a baissé de près de 3%, passant de 738 à 718 par 100 000 habitants[25].

C'est en Alberta, au Manitoba et en C-B que le taux d'accidents de la route avec blessures est le plus élevé, et à Terre-Neuve, à l'Î-P-É et au Québec qu'il est le moins élevé. Il est de 6% plus élevé chez les hommes que chez les femmes et beaucoup plus élevé chez les personnes de 15 à 24 ans des deux sexes. En 1997, il était 2,1 fois plus élevé dans ce dernier groupe que chez les 45 à 54 ans[26]. On observe une tendance à la baisse de consommation d'alcool chez les conducteurs mortellement blessés et, à cet égard, une légère différence selon les groupes d'âge. De 1987 à 1996, les personnes de 26 à 35 ans ont connu la plus forte baisse du nombre de personnes mortellement blessées après avoir conduit en état d'ivresse. Les 21 à 25 ans ont le plus tendance à avoir consommé de l'alcool et à conduire en état d'ivresse[27].

Selon une étude internationale sur les accidents mortels dans 11 pays sur certaines années sélectionnées, le Canada se classe au milieu du peloton, avec un taux de mortalité de 10,5% par 100 000 habitants, à égalité avec le Danemark, loin devant la Nouvelle-Zélande (21,3%), mais derrière l'Angleterre et le pays de Galles (6,2%). Les États-Unis se classent à l'avant-dernier rang (16,2%), devant la Nouvelle-Zélande[28].

Les Canadiens savent-ils évaluer leur propre santé?

La recherche montre que l'un des indicateurs les plus fiables de l'état de santé des gens est leur propre évaluation de leur santé. Nous avons donc demandé aux Canadiens et aux Canadiennes d'évaluer leur santé[29].

En 1999, 73% des répondants se disaient en très bonne ou en excellente santé, une baisse par rapport au taux de 78% en 1998. Vingt pour cent se disaient en plus ou moins bonne santé, une hausse par rapport au taux de 15% en 1998. Et 7% se considéraient en mauvaise ou en très mauvaise santé, la même proportion qu'en 1998.

LA SANTÉ DES CANADIENS

«Comment évaluez-vous votre santé?»

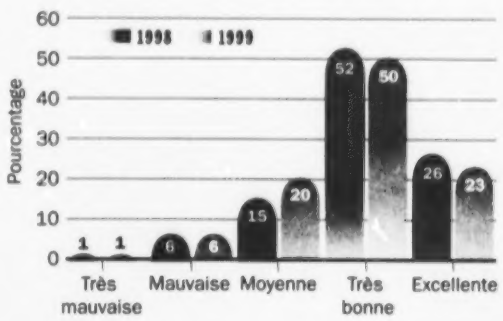

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données de la firme de sondage Angus Reid.

- Les résidents au Québec ont le plus tendance à s'estimer en excellente santé (31%), par rapport à 19% seulement dans les Prairies. La proportion des personnes qui s'estiment en excellente santé baisse avec l'âge et les femmes ont plus tendance (26%) que les hommes (21%) à s'estimer en excellente santé.
- Les résultats du sondage confirment que des facteurs non médicaux comme le revenu et la formation ont de grandes répercussions sur la santé. En effet, 83% des gens qui ont un revenu de ménage de plus de 60 000 $ se disent en très bonne ou en excellente santé, par rapport à peine 62% de ceux qui ont un revenu de moins de 30 000 $. Seulement 5% des gens à revenu élevé déclarent être en mauvaise santé, par rapport à 12% des gens à faible revenu. Chez les gens qui ont un diplôme universitaire, 82% disent être en très bonne ou en excellente santé, par rapport à 54% des gens qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires.
- La situation d'emploi semble avoir aussi un lien avec la santé : 80% des gens qui travaillent à plein temps s'estiment en très bonne ou en excellente santé, par rapport à seulement 62% des chômeurs. De plus, 14% des chômeurs disent être en mauvaise ou en très mauvaise santé.
- Par rapport aux types de familles, ce sont les parents de famille monoparentale qui évaluent le plus négativement leur état de santé : 70% se déclarent en très bonne ou en excellente santé, par rapport à 76% des couples mariés avec enfants, et 10% se disent en mauvaise ou en très mauvaise santé, par rapport à 6% des couples mariés avec enfants.

Les Canadiens mènent-ils une vie stressante?

La vie moderne est marquée par le stress. Les tensions, l'insécurité d'un marché du travail en mutation, jointes aux charges familiales des parents qui travaillent à l'extérieur, rendent la vie plus stressante pour un nombre croissant de gens. Et le stress a des répercussions sur la santé : on l'associe aux accidents du travail, au surmenage, aux maladies cardio-vasculaires et aux troubles psychologiques. L' ISP suit la proportion des Canadiens qui disent mener une vie stressante[xi].

En 1999, 23% des gens disaient mener une vie extrêmement stressante, une baisse par rapport au taux de 26% en 1998. Mais 62% disaient mener une vie

LE NIVEAU DE STRESS DES CANADIENS

«Menez-vous une vie stressante?»

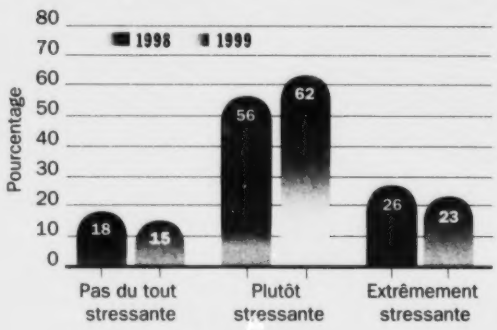

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données de la firme de sondage Angus Reid.

plus ou moins stressante, une hausse par rapport au taux de 56% en 1998. La proportion des gens pour qui la vie n'est pas stressante a baissé de 18 à 15%. Il y a là un déplacement des deux extrêmes vers la moyenne : en 1999, les gens sont plus nombreux que l'année précédente à se dire plus ou moins stressés.

- À l'échelle du pays, ce sont les résidents de l'Ontario et des Prairies qui indiquent le plus haut taux de stress (27%), alors que les Québécois enregistrent le taux le plus bas (18%).
- Les hommes ont plus tendance que les femmes à estimer mener une vie non stressante (18% par rapport à 14%). L'âge entre en ligne de compte : 28% des 55 ans et plus estiment mener une vie non stressante, par rapport à 11% des moins de 55 ans.
- Les gens qui ont un revenu de plus de 60 000 $ ont moins tendance à estimer mener une vie stressante. Parmi eux, 13% disent mener une vie stressante, par rapport à 17% des gens qui ont un revenu moins élevé. Et le stress semble augmenter avec le niveau de scolarité : 25% des diplômés universitaires disent mener une vie stressante, par rapport à 19% seulement des gens qui n'ont pas terminé le secondaire.
- Les parents de famille monoparentale disent mener une vie très stressante dans 39% des cas et une vie non stressante dans seulement 9% des cas. Par rapport aux différents types de familles, il s'agit là du taux de stress le plus élevé.

Selon un sondage de Statistique Canada portant sur le stress lié au temps, 21% des femmes et 16% des hommes disaient manquer de temps en 1998, une

hausse de près de 35% depuis 1992[11]. Le stress lié au temps est plus élevé chez les femmes mariées et les travailleuses à plein temps de 25 à 44 ans qui ont des enfants à la maison (38%). Près de la moitié de celles qui ont un enfant de moins de cinq ans à la maison disent éprouver du stress lié au temps. On observe de 1992 à 1998 une augmentation du nombre de personnes qui disent manquer de temps pour leur famille.

L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ

Avec les coupures dans les soins de santé, beaucoup de gens craignent de ne pas avoir accès à des services de santé abordables et adéquats. Les longues listes d'attente, les salles d'urgence débordées, les séjours écourtés à l'hôpital et l'augmentation des coûts des médicaments contribuent à l'inquiétude des gens. C'est pourquoi l'ISP suit le degré de confiance des gens dans le système de soins de santé.

Les Canadiens sont-ils préoccupés par l'accès aux soins de santé?

À cause peut-être des changements en cours et de l'incertitude face au système de santé, moins des deux tiers des gens, en 1999, se disaient assurés d'avoir accès aux services de santé nécessaires en cas de besoin[12]. Cette proportion se maintient à 60% de 1998 à 1999. Cependant, la situation s'améliore : si 26% des gens se disent peu confiants en 1998, cette proportion n'est plus que de 20% en 1999.

- À l'échelle du pays, ce sont les résidents de la Saskatchewan et du Manitoba qui sont les plus confiants (67%), et les moins confiants sont les résidents du Québec (59%) et de la C-B (55%). Les femmes sont moins confiantes que les hommes (57% par rapport à 64%) et les personnes de 18 à 34 ans expriment le plus haut degré de confiance de tous les groupes d'âge (68%).
- La confiance augmente avec le niveau de scolarité et le revenu. Les deux tiers des gens qui gagnent 60 000 $ ou plus se disent confiants, par rapport à 54% des gens qui gagnent 30 000 $ ou moins. Et 64% des diplômés universitaires se disent confiants, par rapport à 52% des personnes qui n'ont pas terminé le secondaire.

CONFIANCE DANS L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ
«Je suis sûr que si un membre de ma famille ou moi-même tombions gravement malades, nous pourrions avoir accès aux services de santé nécessaires».

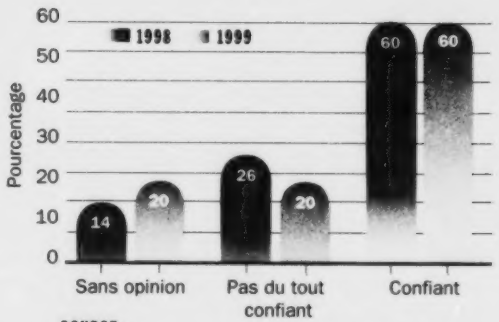

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données de la firme de sondage Angus Reid.

- Les célibataires sans enfants se montrent les plus confiants (69%), par rapport à 52% seulement des parents de famille monoparentale.

Par comparaison avec d'autres pays, on se dit très confiant au Canada en la possibilité d'avoir accès aux services de santé[13]. Dans le sondage, on a soumis aux gens l'énoncé suivant : «Si un membre de ma famille devait être hospitalisé, je ne sais pas si je pourrais

INQUIÉTUDE SUR LE PRIX ABORDABLE D'UNE HOSPITALISATION
«Si un membre de ma famille devait être hospitalisé, je ne sais pas si je pourrais payer les frais».

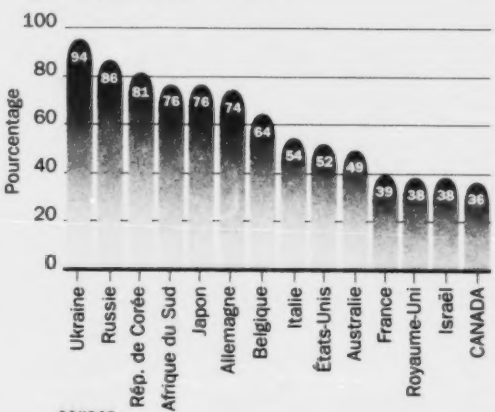

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données du rapport *Le Canada et le monde* de la firme Angus Reid, 1997.

«Ils enlèvent des lits, ils ferment des sections. Je ne sais pas pourquoi ni qui est à blâmer».

Denise, ancienne agente de communications

payer les frais.» Seulement 36% des Canadiens ont exprimé de l'inquiétude, par rapport à 38% des habitants au Royaume-Uni, 52% aux États-Unis, 74% en Allemagne, 76% au Japon et 86% en Russie.

Les dépenses en soins de santé

Si la part gouvernementale des dépenses dans le domaine de la santé – les dépenses publiques – a continué de baisser en 1996 et en 1997 (pour atteindre 69,4%), elle accuserait une légère hausse (69,6%) en 1998 et en 1999 selon les prévisions initiales[34]. On peut comparer ces niveaux à ceux de 1975 : la part des dépenses publiques atteignait 76%. Le taux de croissance annuel des dépenses publiques dans le domaine de la santé a été en moyenne de 11% de 1975 à 1991. Mais, à la suite de la récession de 1991-1992 et des restrictions budgétaires des gouvernements, le taux de croissance annuel est tombé à 0,6% de 1992 à 1996. Selon les prévisions, il devrait se situer à 5% en 1998 et en 1999.

À l'échelle provinciale, c'est en C-B et en Ontario que les dépenses privées et publiques en santé sont les plus élevées. Viennent ensuite les Prairies, puis les provinces de l'Atlantique en enfin le Québec. Selon les prévisions, le Manitoba devrait arriver en tête en 1999, suivi de l'Ontario et de la Saskatchewan, avec le Québec à la queue du peloton. Pour ce qui est de la part du financement de sources privées – les dépenses des ménages et des compagnies d'assurances – l'Ontario mène avec 33,8%, suivi de l'Alberta et du N-B.

Dans le domaine de la santé, les trois principaux secteurs de dépenses sont les soins hospitaliers, les médicaments d'ordonnance et les médicaments en vente libre (près de 25% du total dans ce dernier cas), et les services médicaux. Pour la première fois depuis 1975, la somme des coûts des médicaments a dépassé la somme des coûts des visites médicales. La proportion des sommes payées par le secteur public ou par les sources privées varie d'une catégorie à l'autre. En 1997, les dépenses privées n'ont couvert que 1% des coûts des services médicaux, 9% des services hospitaliers, mais 59% des médicaments d'ordonnance (par rapport à 75% en 1976).

De tous les coûts de la santé, ce sont ceux des médicaments qui ont augmenté le plus vite. On estime à environ 7% en 1998 et en 1999 la hausse annuelle des coûts des médicaments, par rapport à 3% pour les soins hospitaliers et 4% pour les services médicaux. Comme la majorité des coûts des médicaments et des coûts croissants des soins à domicile sont assumés par des sources privées, la hausse de la part des dépenses assumée par le privé suscite de l'inquiétude chez les Canadiens : avec le vieillissement de la population, on observe une demande croissante de soins de santé.

Selon les sondages, les dépenses des ménages en soins privés ont augmenté de 15% en 1996 et en 1997[35]. Elles couvrent pour la plupart des médicaments, des produits pharmaceutiques et des primes d'assurance-maladie. Les ménages situés dans la tranche inférieure de 20% de l'échelle des revenus ont vu leurs dépenses augmenter de 23%, par rapport à 12% pour les ménages situés dans la tranche supérieure de 20%. Ce serait donc les ménages à faible revenu qui auraient le plus souffert des hausses des dépenses de santé, malgré les programmes d'aide gouvernementaux.

Les Canadiens peuvent-ils compter sur les soins et sur l'aide de leur entourage en cas de besoin?

Le système de santé comme tel ne dispense pas tous les soins de santé : beaucoup sont dispensés par la famille, les amis ou les voisins. Un tel réseau d'aide donne un sentiment de sécurité en cas de problème. Dans le

cadre du sondage, nous avons posé la question suivante : «Si vous étiez gravement malade à la maison, y a-t-il un ami, un voisin, un membre de votre famille qui pourrait s'occuper de vous?».

- Dans l'ensemble, 86% des répondants disent pouvoir compter sur l'aide de leur entourage en cas de maladie grave[36]. Les réponses varient selon les régions, de 90% dans les provinces de l'Atlantique à 81% au Québec. Elles ne varient pas selon le sexe, mais plutôt en fonction de l'âge, et la proportion des personnes qui disent pouvoir compter sur l'aide de leur entourage passe de 90% chez les 18 à 34 ans à 82% chez les personnes de 55 ans et plus.
- Il y a peu de différence selon le niveau de scolarité, mais les ménages qui ont un revenu de 30 000 $ ou moins indiquent un niveau d'aide moins élevé (80%) que les ménages avec un revenu de 60 000 $ et plus (89%).
- On constate des différences selon la situation d'emploi. Les retraités indiquent un niveau d'aide de 80%, par rapport à 91% chez les travailleurs autonomes et 89% chez les travailleurs à temps partiel.
- Seulement 75% des gens qui vivent seuls croient pouvoir compter sur de l'aide. Et 80% des parents de famille monoparentale déclarent pouvoir compter sur de l'aide, par rapport à 89% des couples mariés avec enfants.

LA SÉCURITÉ PERSONNELLE

L' ISP suit l'évolution des préoccupations des gens quant à la sécurité personnelle en évaluant quatre facteurs : le taux de crimes violents, le taux de crimes contre la propriété et les perceptions des gens sur ces deux types de crimes.

Le taux de crimes violents continue de baisser

Les crimes violents déclarés, sous toutes leurs formes, ont diminué depuis 1992. De 1 078 crimes violents par 100 000 habitants en 1992, le taux est passé à 975 en 1998, presque le même qu'en 1990. De 1997 à 1998, le taux a baissé de 990 à 975[37].

C'est en C-B, en Saskatchewan et au Manitoba que les taux de crimes violents sont les plus élevés : plus de 1 300 par 100 000 habitants en 1998. Le Québec et l'Î-P-É ont les taux les moins élevés. À l'échelle nationale, le taux a baissé en 1997 et en 1998, mais la Saskatchewan, le Québec, le N-B et l'Alberta ont connu une hausse d'au moins 1%.

Dans sa pondération, l'ISP accorde aux crimes les plus sérieux – homicides, tentatives de meurtre, voies de fait graves, agressions sexuelles graves – plus de poids qu'à d'autres types de crimes. Ce sont les crimes qui inquiètent le plus les gens. De plus, la gravité de tels crimes fait qu'on les déclare de façon plus fiable et plus complète. Il faut se rappeler que plus de 60% des crimes déclarés et compris dans le taux global de crimes violents sont en fait des crimes mineurs, communément appelés voies de fait simples, depuis les actes ou les gestes de menace jusqu'aux coups de poing.

En 1998, le taux d'homicide est de 1,8 par 100 000 habitants, une baisse par rapport au taux de 2,0 en 1997. Le taux a baissé depuis le milieu des années 1970 et, en 1998, il a atteint son seuil le plus bas en 20 ans. Le taux de tentatives de meurtre est passé de 2,9 par 100 000 habitants en 1997 à 2,4 en 1998.

En 1998, le taux de voies de fait graves était de 8,6 par 100 000, une baisse par rapport au taux de 8,8 en 1997. C'était la septième année de suite que le taux

CRIMES VIOLENTS AU CANADA
Taux par 100 000 habitants

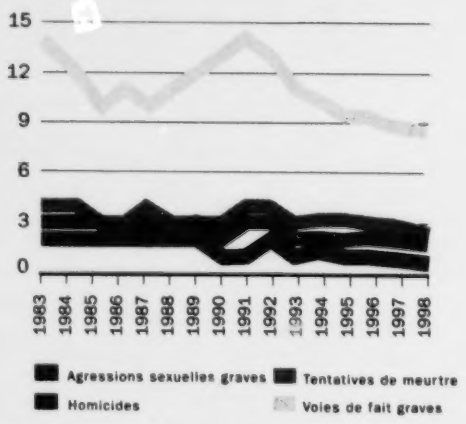

SOURCE :
Statistique Canada, *Statistiques de la criminalité au Canada, diverses années*, et Sylvain Tremblay, «Statistique de la criminalité au Canada, 1998», *Juristat*, volume 19, numéro 9, 1999.

«Les parents devraient prêter plus d'attention et être plus présents avec leurs enfants».

David, retraité

baissait. Le taux d'agression sexuelle grave, de 0,9 par 100 000 habitants en 1997, est passé à 0,7 en 1998.

On constate des variantes quant au sexe des victimes selon la nature du crime. Les deux tiers des victimes d'agressions armées et de voies de fait graves sont des hommes, de même que 70% des victimes d'homicide et 75% des victimes de tentatives de meurtre.

Plus de 90% des victimes d'agression sexuelle sont des femmes. Dans les cas de voies de fait, les femmes sont le plus souvent victimes de leur conjoint ou de leur ex-conjoint (42%), d'une vague connaissance (18%) ou d'un ami (12%). Pour ce qui est des hommes, l'agresseur est le plus souvent un étranger (37%) ou une connaissance (33%).

Au milieu des années 1990, le Canada se classe au quatrième rang des pays du G-7 en ce qui a trait aux homicides. Le Japon est le pays le plus sûr, devant l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, le Canada et l'Italie. Les États-Unis se classent au dernier rang, avec un taux presque cinq fois supérieur à celui du Canada et quatorze fois plus élevé que celui du Japon[18].

Les Canadiens sont-ils inquiets au sujet des crimes violents?

Afin d'évaluer la perception de sécurité personnelle de la population, nous avons demandé aux Canadiens d'estimer le degré de sécurité de leur famille dans leur quartier en matière de crimes violents. La plupart déclarent se sentir à l'abri des crimes violents, malgré une légère baisse de 76% à 74% à cet égard en 1998 et en 1999[19].

- À l'échelle des régions, c'est dans les provinces de l'Atlantique qu'on se sent le plus en sécurité : 82% des gens s'y sentent pleinement en sécurité, par rapport à 4% qui ne se sentent pas en sécurité. En Alberta, 81% des gens se sentent pleinement en sécurité. C'est au Québec qu'on se sent le moins en sécurité : 66% des gens s'y sentent pleinement en sécurité, par rapport à 7% qui ne se sentent pas en sécurité.
- Par rapport à l'âge, ce sont les personnes de 35 à 54 ans qui se sentent le plus en sécurité (78%), suivies des jeunes. C'est parmi les 55 ans et plus qu'on trouve la plus faible proportion de gens qui

SÉCURITÉ FACE AUX CRIMES VIOLENTS

«En ce qui concerne le risque de crimes violents envers votre famille, dans quelle mesure votre quartier est-il sûr?»

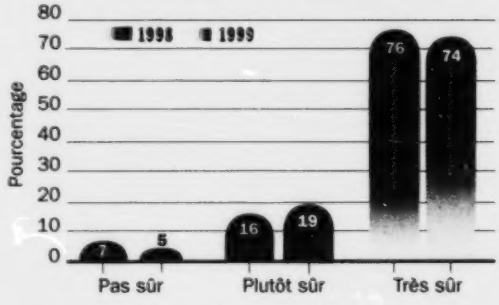

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données de la firme de sondage Angus Reid.

se sentent pleinement en sécurité, mais elle atteint quand même 69%. Les femmes se sentent pleinement en sécurité dans une proportion moindre que les hommes (72% par rapport à 78%).

- Les personnes qui ont un revenu et un niveau de scolarité élevés ont plus tendance à se sentir pleinement en sécurité. Chez les diplômés universitaires, 82% disent se sentir pleinement en sécurité, par rapport à 58% des gens qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires. Et 85% des personnes qui ont un revenu de 60 000 $ ou plus se sentent pleinement en sécurité, par rapport à seulement 61% de ceux qui ont un revenu de 30 000 $ ou moins. De plus, 12% des ménages à faible revenu ne se sentent pas en sécurité, le double de la moyenne nationale.

- Les parents de famille monoparentale – des femmes pour la plupart – et les personnes qui vivent seules se sentent le moins en sécurité. Les deux tiers seulement des personnes dans ces deux groupes disent se sentir pleinement en sécurité, par rapport à 80% des couples mariés avec enfants.

Le Canada fait bonne figure à ce chapitre sur la scène internationale. Devant l'énoncé suivant : «Je peux me promener la nuit sans aucune crainte jusqu'à un kilomètre ou un demi-mille de chez moi», 80% des gens étaient d'accord au Japon, 74% au Canada, 70% aux États-Unis, 54% en Allemagne, 50% au Royaume-Uni, 42% en Italie et 25% en Russie de même qu'en Afrique du Sud[40].

Le taux de crimes contre la propriété se stabilise

Les crimes contre la propriété représentaient 56% des infractions au code criminel en 1998. Il s'agit d'actes illégaux perpétrés dans le but d'obtenir des biens, mais sans recourir à la menace ni à la violence. Comme dans le cas de crimes violents, la fréquence générale des crimes contre la propriété a baissé depuis 1992[41].

En 1998, le taux de crimes contre la propriété a baissé partout sauf à Terre-Neuve, qui connaît une hausse de 3%. C'est en C-B et en Saskatchewan qu'on trouve le plus de crimes contre la propriété, avec des taux de 130 à 156% au-dessus de la moyenne nationale. Par contre, c'est dans les provinces de l'Atlantique que le taux est le plus bas, à environ 60% de la moyenne nationale.

L'ISP met l'accent sur deux types de crimes contre la propriété ceux qui touchent davantage les gens : les vols par effraction dans les domiciles et les vols de voitures. Ces deux types de crimes représentaient 28% de tous les crimes contre la propriété en 1998. Combinés, ils représentent un taux de 1 276 par 100 000 habitants, une baisse de 6,8% par rapport à 1997. Les vols par effraction dans les résidences représentent 57% de ce total, et 40% des personnes accusées de vol par effraction ont de 12 à 17 ans.

On observe depuis 1992 une baisse du nombre des vols par effraction, mais le nombre de vols d'automobiles n'a commencé à baisser qu'en 1997. Pourtant, les vols d'automobiles étaient encore plus élevés de 60% en 1998 qu'ils ne l'étaient dix ans plus tôt, avec une forte hausse du nombre de vols de camions, de minifourgonnettes et de véhicules de loisirs. En 1998, 42% des personnes accusées de vols de voitures étaient des jeunes de 12 à 17 ans.

SÉCURITÉ PERSONNELLE DANS LA COMMUNAUTÉ
«Je peux me promener la nuit jusqu'à un kilomètre ou un demi-mille de chez moi sans crainte pour ma sécurité personnelle».

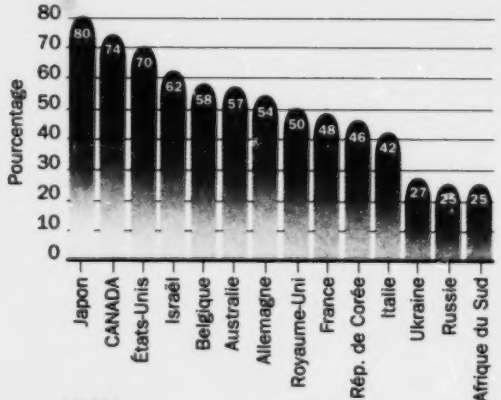

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données du rapport *Le Canada et le monde* de la firme Angus Reid, 1997.

CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ AU CANADA
Taux par 100 000 habitants

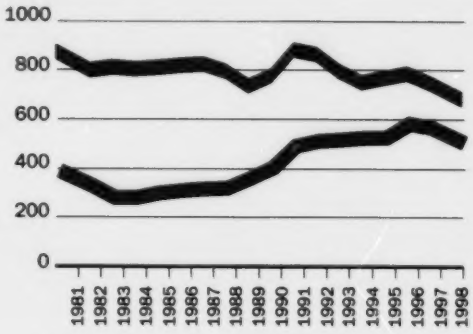

SOURCE :
Statistique Canada, *Statistiques de la criminalité au Canada*, diverses années, et Sylvain Tremblay, «Statistique de la criminalité au Canada, 1998», *Juristat*, volume 19, numéro 9, 1999.

Les Canadiens sont-ils inquiets à propos des crimes contre la propriété?

Quand on leur a demandé d'évaluer la sécurité de leur quartier en matière de crimes contre la propriété, 64% des gens en 1999 considéraient leur quartier comme très sûr, une baisse par rapport au taux de 68% en 1998[12]. Mais 25% le considéraient comme plutôt sûr, une hausse par rapport au taux de 19% en 1998, et 10% le considéraient comme peu ou pas sûr, une légère baisse par rapport à 1998.

- Les résidents des provinces de l'Atlantique et de l'Alberta montrent très peu d'inquiétude face aux crimes contre la propriété, ce qui correspond aux taux déclarés. Les trois quarts des répondants de ces provinces disent se sentir très en sécurité. Par ailleurs, c'est en C-B et au Québec que les ménages se sentent le moins en sécurité. Dans ces provinces, seulement 57% des gens se sentent à l'abri.
- La même proportion d'hommes que de femmes sont inquiets des crimes contre la propriété. Les jeunes adultes de 18 à 34 ans enregistrent les taux les plus élevés à la fois chez ceux qui se sentent le plus en sécurité (67%) et chez ceux qui ne se sentent pas en sécurité (13%). Les 55 ans et plus se montrent les moins inquiets (8%). Ces résultats font sans doute ressortir la qualité des quartiers où ces différents groupes d'âge ont tendance à vivre.
- Comme dans le cas des crimes violents, les ménages qui ont un revenu de moins de 30 000 $ se sentent les plus vulnérables face aux crimes contre la propriété : 14% ne se sentent pas en sécurité et 54% seulement se sentent en sécurité. En contraste, 8% des ménages qui ont un revenu de 60 000 $ ou plus ne se sentent pas en sécurité et 74% d'entre eux se sentent en sécurité. La perception de sécurité face aux crimes contre la propriété augmente avec le niveau de scolarité : seulement 53% des gens qui n'ont pas terminé leurs études secondaires se sentent en sécurité, par rapport à 70% des diplômés universitaires.
- Ce sont les parents de famille monoparentale (16%) et les célibataires sans enfants mais qui partagent un logement avec des colocataires (21%) qui se sentent le moins à l'abri de crimes contre la propriété.

SÉCURITÉ FACE AUX CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ

«En ce qui concerne le risque de délits envers votre propriété dans quelle mesure votre quartier est-il sûr?»

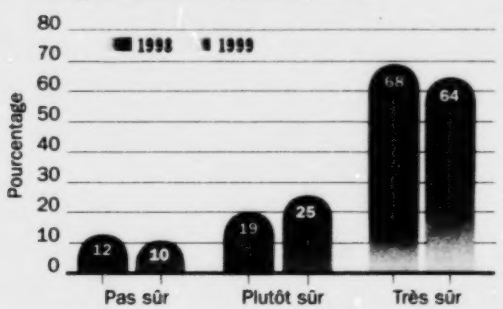

SOURCE :
Préparé par le Conseil canadien de développement social d'après les données de la firme de sondage Angus Reid.

DOLOGIE

Malgré l'importance de la sécurité dans notre vie quotidienne, les tentatives de créer des mesures de mesurer le niveau de sécurité dans notre société ont été rares et espacées. Cela peut être dû au fait que la sécurité est un facteur subjectif qui varie selon la réaction de chaque individu à sa situation personnelle. Chaque personne s'inquiète à un degré différent selon son âge, son état de santé et le niveau de son revenu. Par conséquent, toute mesure de la sécurité doit être nécessairement quelque peu arbitraire en ce qui concerne le classement de différentes composantes. De plus, en mesurant la sécurité, on ne doit pas seulement y inclure une évaluation des conditions actuelles, mais aussi une évaluation des perceptions des gens quant à l'avenir.

Le concept de la sécurité a plusieurs dimensions. Pour les besoins de notre étude, il est réduit à son niveau le plus fondamental : la sécurité économique (au sens large de sécurité financière et de sécurité d'emploi), la sécurité en matière de santé (au sens de la protection contre les risques de maladies et de blessures) et la sécurité physique (le fait de se sentir à l'abri du vol et des crimes violents). Dans une étude plus approfondie, on pourrait envisager d'inclure aussi dans la sécurité une évaluation de la qualité des relations sociales des gens ou de la stabilité et du potentiel de leurs communautés. Des considérations pratiques limitent toutefois notre étude aux aspects économiques et physiques de la sécurité personnelle, et à celui de la santé.

Le projet a également été mis au point en fonction des limites des données disponibles. Alors qu'un indice de sécurité idéal devrait contenir par exemple des indicateurs de la qualité de l'environnement physique ou de la présence de pathogènes dangereux, les données sur ce type d'indicateurs et sur leurs répercussions sont limitées, voire inexistantes. Malgré ces difficultés, le CCDS et ses partenaires ont estimé qu'il valait mieux avoir un aperçu partiel de la sécurité personnelle que ne pas avoir d'information du tout ou devoir attendre de recueillir toutes les données pertinentes. Pleinement conscients des problèmes inhérents à un tel exercice, nous avons porté une attention minutieuse au choix des facteurs de la sécurité personnelle et de leurs indicateurs.

Étapes de développement de l'ISP

La plupart du temps, la recherche d'indicateurs sociaux fait ressortir les difficultés d'établir des mesures composées. Nous avons des unités monétaires pour décrire les transactions économiques et des unités énergétiques pour décrire divers types d'activités physiques, mais un indice social, par définition, comprend une combinaison de facteurs ou de phénomènes de nature différente, comme le nombre des sans-emploi et le taux de criminalité.

Pour développer l'ISP, il a d'abord fallu développer un cadre conceptuel, puis trouver des indicateurs individuels qui représentent le mieux les diverses dimensions de notre concept central de sécurité. L'étape suivante a consisté à combiner ces indicateurs dans le cadre conceptuel. Enfin, nous avons choisi une méthode pour transformer chaque indicateur en unités pondérées sur une échelle commune afin de pouvoir les combiner pour obtenir deux résultats : celui des indicateurs objectifs et celui des indicateurs subjectifs. On a utilisé le mouvement des indicateurs selon les époques afin de normaliser les changements dans les indicateurs.

Sélection des indicateurs

Afin de déterminer les indicateurs les plus pertinents, le CCDS a soumis une liste de variables possibles à des experts dans divers domaines. Ces personnes ont alors choisi et classé les indicateurs qui couvraient le mieux les différents aspects de la sécurité personnelle, selon les critères suivants :

- Les indicateurs devaient mesurer la sécurité personnelle des adultes et des membres de leur famille.
- Les indicateurs subjectifs devaient mesurer l'expérience personnelle de chaque individu en matière de sécurité, plutôt que ses perceptions du niveau général de sécurité au Canada.
- Les indicateurs devaient être significatifs – c'est-à-dire décrire la sécurité personnelle des gens à une période donnée. Ils devaient attirer l'attention et être relativement faciles à comprendre par le grand public.

- Les indicateurs devaient être validés dans la documentation de recherche.
- Les indicateurs devaient pouvoir s'adapter aux changements au cours des années et aux divers groupes démographiques. Ils devaient montrer un certain degré de variance au fil du temps.
- Les indicateurs devaient mesurer des facteurs qui risquent fortement d'influer sur la sécurité personnelle individuelle.
- Les indicateurs devaient tenir compte de sources de «variation secondaire», c'est-à-dire les changements dans la population au fil des ans, les changements dans la période pendant laquelle on prend les mesures et les changements en valeurs financières avec le temps.
- Idéalement, les indicateurs devaient être disponibles sur une base annuelle. On utilisera les données disponibles les plus récentes pour développer l'ISP.
- Les indicateurs devaient être disponibles à l'échelle nationale, pour des régions géographiques et des groupes démographiques choisis. Idéalement, les indicateurs objectifs devraient être disponibles aussi pour d'autres pays choisis.
- Les indicateurs devaient être facilement accessibles à partir de sources de données établies.

Le cadre conceptuel de l'ISP et les indicateurs ont alors été soumis à des groupes-témoins pour vérifier s'ils coïncidaient avec les perceptions du public. Le but était de développer des indicateurs qui seraient à la fois compréhensibles pour le grand public et qui représenteraient les principales préoccupations des gens à propos de leur sécurité personnelle. Nous avons donc demandé aux participants d'évaluer le cadre conceptuel général ainsi que chaque indicateur en particulier.

Pondération des indicateurs

Une fois les indicateurs individuels choisis, il a fallu ensuite déterminer le coefficient relatif de chaque composante et de chaque indicateur de l'indice composé. Certains indicateurs sont-ils plus importants que d'autres dans l'opinion des Canadiens sur la sécurité personnelle? Si c'est le cas, comment faut-il pondérer les divers indicateurs pour tenir compte de ces différences dans leur importance relative?

Pour ce faire, on a demandé aux Canadiens d'indiquer l'importance relative qu'ils attachent aux trois principaux groupes d'indicateurs : la sécurité économique, la sécurité en matière de santé et la sécurité personnelle.

Selon le sondage de 1999, 55% des répondants considèrent la santé comme l'élément le plus important, 35% d'entre eux indiquent la sécurité économique et 10%, la sécurité personnelle. En conséquence, dans chacune de ces trois catégories, chaque indicateur se voit assigner cette valeur à la fois dans l'indice objectif et dans l'indice subjectif. Ainsi, chaque année, la situation qui prévaut au moment du sondage influe sur la pondération. Pour cette raison, les valeurs seront ajustées avec le temps, compte tenu du fait que les sondages subséquents donneront une pondération différente.

Création de l'Indice

L' Indice de sécurité personnelle a été créé en transposant les données brutes en unités communes d'analyse afin de pouvoir mesurer les variations de chaque indicateur et d'en arriver à un résultat d'ensemble. Les changements de valeur de chaque indicateur ont été transposés en unités communes et on leur a assigné leur valeur de pondération appropriée. Les changements dans la valeur globale des deux indices d'une année à l'autre nous indiqueront dans quelle mesure le tableau statistique et la perception de la sécurité personnelle évolueront au fil des ans.

Mise à l'essai et fiabilité

Le CCDS révisera périodiquement les indicateurs et leur coefficient de pondération afin de déterminer s'ils reflètent toujours de façon adéquate les différents aspects de la sécurité personnelle et s'ils sont toujours fiables. Dans certains cas, on pourra modifier ou même éliminer des indicateurs, en veillant à préserver l'intégrité de l'Indice au fil des ans. Tout changement dans le choix des indicateurs ou dans leur pondération sera clairement expliqué dans le rapport de l'ISP.

NOTES ET SOURCES

[1] À la fin de novembre et au début de décembre 1999, la firme de sondage Angus Reid Group a mené, pour le compte du Conseil canadien de développement social, un sondage auprès de 3 000 Canadiens sur leur perception de leur sécurité personnelle et de celle des membres de leur famille.

[2] Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, 1998.

[3] La question était : «Dans quelle mesure diriez-vous que le revenu de votre ménage est suffisant pour répondre aux besoins de base de votre famille?» Les réponses étaient données selon une échelle de 1 à 7, où 1 signifiait «pas du tout suffisant» et 7, «tout à fait suffisant».

[4] Les seuils de pauvreté sont des indicateurs éprouvés et fiables de dénuement relatif. Les résultats du sondage Gallup montrent que ces seuils reflètent le montant global que les Canadiens jugent nécessaire pour vivre décemment. Selon un sondage mené dans le cadre du présent projet, la majorité des répondants estiment qu'une famille de quatre personnes a besoin d'au moins 40 000 $ par an pour répondre à ses besoins essentiels dans sa communauté – un montant nettement supérieur, il faut le souligner, au SFR, fixé à 32 500 $ pour une famille de quatre dans une grande agglomération urbaine.

[5] Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1997.

[6] Étude du revenu au Luxembourg. Les seuils de pauvreté d'après les fichiers de données du LIS, par Koen Vleminckx (LIS), août 1998. Site web : www.lissy.ceps.lu. Le G-7 comprend les pays suivants : le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Italie, la France, l'Allemagne et le Japon.

[7] Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, années diverses.

[8] Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives de l'emploi*, 1999.

[9] On a demandé aux répondants s'ils étaient d'accord ou non avec l'énoncé suivant : «Je crois qu'il est probable que je perde mon emploi au cours des deux prochaines années.» Les réponses s'échelonnaient de 1 – «pas du tout d'accord» – à 7 – «tout à fait d'accord» – et 4 correspondait à «ni d'accord, ni en désaccord».

[10] On a demandé aux répondants s'ils étaient d'accord ou non avec l'énoncé suivant : «Si je perds mon emploi, je suis sûr que je pourrais trouver un emploi similaire dans les six mois.» Les réponses s'échelonnaient de 1 – «pas du tout d'accord» – à 7 – «tout à fait d'accord» – et 4 correspondait à «ni d'accord, ni en désaccord».

[11] Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, années diverses.

[12] Conseil national du Bien-être, *Revenus de bien-être social, 1997 et 1998*, et *Revenus de bien-être social, 1990*, Ottawa.

[13] On a demandé aux répondants s'ils étaient d'accord ou non avec l'énoncé suivant : «Si je perdais mon emploi, je suis sûr que je pourrais compter sur les programmes gouvernementaux de soutien du revenu pour nous fournir une aide financière suffisante, à ma famille et à moi, pendant que je cherche un nouvel emploi.» Les réponses s'échelonnaient de 1 – «pas du tout d'accord» – à 7 – «tout à fait d'accord» – et 4 correspondait à «ni d'accord, ni en désaccord».

[14] Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et dépenses*; Banque du Canada, *Agrégats monétaires et du crédit et taux d'intérêt canadiens*, années diverses.

[15] Statistique Canada, «Décès, 1997», *Le Quotidien*, 13 mai 1999.

[16] Statistique Canada, «Décès, 1997», *Le Quotidien*, 13 mai 1999.

[17] Robin, J. et Ritchie, K., «Healthy Life Expectancy : Evaluation of Global Indicators of Change in Population Health», *British Medical Journal* 302 (1991), p. 457 à 460.

[18] Statistique Canada, *Rapport sur l'état de la population du Canada*, 1998-1999. Ottawa, ministère de l'Industrie, décembre 1999.

[19] Walsh, P., Division des maladies cardio-vasculaires, Laboratoire de lutte contre la maladie, Santé Canada. Communication personnelle, janvier-février 2000.

[20] Wilkins, R., «Mortality by Neighbourhood Income in Canada, 1986 to 1991», congrès de la Société canadienne d'épidémiologie et de biostatistique, St. John's, Terre-Neuve, août 1995.

[21] Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Éco-santé, 1999*. Analyse comparative de 29 pays (disque compact).

[22] Développement des ressources humaines Canada, *Les accidents du travail au Canada et leurs coûts*, années diverses. Les données ont été recueillies selon des méthodes, des exigences en matière de déclarations, des politiques de réclamations et des définitions différentes selon les commissions. De plus, les taux sont fondés uniquement sur les réclamations acceptées, ce qui peut entraîner une sous-estimation. Enfin, certains travailleurs – comme la majorité du nombre croissant de travailleurs autonomes – ne sont pas admissibles, ce qui peut aussi entraîner une sous-estimation. Il faut noter que les commissions des accidents du travail ne reconnaissent toujours pas les maladies et les états de santé liés au stress.

[23] Développement des ressources humaines Canada, *Les accidents du travail au Canada et leurs coûts*, 1993-1997.

[24] Association des commissions des accidents du travail du Canada, *Accidents du travail et maladies professionnelles, Canada*, 1996-1998.

[25] Transports Canada, *Statistiques sur les collisions de la route au Canada*, TP 3322, 1999. Cet indicateur porte expressément sur les blessures et non sur les décès, étant donné qu'on tient déjà compte des décès dans l'indicateur précédent d'années potentielles de vie perdues.

[26] Selon les calculs du Conseil canadien de développement social, d'après des données de Transports Canada, 1984-1997.

[27] Transports Canada, *Consommation d'alcool chez les conducteurs mortellement blessés dans des accidents de la route au Canada en 1996 et au cours des neuf années antérieures*, http://www/tc.gc.ca/roadsafety/STATS.

[28] Fingerhut, L., Cox, C. et Warner, M., *International Comparative Analysis of Injury Mortality*. Conclusions tirées de l'étude de l'ICE sur les statistiques relatives aux accidents. Données préliminaires, NCHS, no 303, octobre 1998.

[29] La question était : «Comment évaluez-vous votre santé dans l'ensemble? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7 où 1 signifie qu'elle est «très mauvaise», 7 qu'elle est «excellente» et 4, qu'elle est «moyenne».

[30] La question était : «Dans quelle mesure votre vie est-elle stressante? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7 où 1 signifie qu'elle n'est «pas du tout stressante», 7 qu'elle est «extrêmement stressante» et 4, qu'elle est «plutôt stressante». Pour cette question, nous avons classé, pour ce qui est du résultat global, les réponses 6 et 7 sous «extrêmement stressante», les réponses 3 à 5 sous «plutôt stressante» et les réponses 1 et 2 sous «non stressante».

[31] Statistique Canada, «Enquête sociale générale : L'emploi du temps», *Le Quotidien*, 9 novembre 1999.

[32] On a demandé aux répondants s'ils étaient d'accord ou non avec l'énoncé suivant : «Je suis sûr que si moi ou un membre de ma famille tombions gravement malade, nous pourrions avoir accès aux services de santé nécessaires.» Les réponses s'échelonnaient de 1 – «pas du tout d'accord» – à 7 – «tout à fait d'accord» – et 4 correspondait à «ni d'accord, ni en désaccord».

[33] Angus Reid Group, *Le Canada et le monde*, 1997.

[34] Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), *Dépenses nationales de santé au Canada, 1975-1999*, Ottawa, ICIS, 1999.

[35] Statistique Canada, «Dépenses des ménages, 1997», *Le Quotidien*, 11 février 1999.

[36] On n'a pas posé cette question en 1998 : on ignore donc s'il y a eu changement ou non. Mais nous la poserons au cours des prochaines années.

[37] Sylvain Tremblay, «La statistique du crime au Canada, 1998», *Juristat*, volume 19, n° 9. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 1999.

[38] Service de la prévention du crime et de la justice pénale des Nations Unies. Cinquième sondage. Les données correspondent à 1994 pour tous les pays à l'exception de la France et de l'Allemagne, pour lesquels on a utilisé les données de 1990.

[39] La question était : «En songeant à la possibilité que des crimes violents soient commis envers votre famille, dans quelle mesure votre quartier est-il sûr? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7 où 1 signifie qu'il n'est «pas du tout sûr», 7 qu'il est «extrêmement sûr» et 4, qu'il est «plutôt sûr».

[40] Angus Reid Group, *Le Canada et le monde*, 1997.

[41] Sylvain Tremblay, «La statistique du crime au Canada, 1998», *Juristat*, volume 19, n° 9. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 1999.

[42] La question était : «En songeant à la possibilité que des délits, comme des vols par effraction, soient commis envers votre propriété, dans quelle mesure votre quartier est-il sûr?» Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7 où 1 signifie qu'il n'est «pas du tout sûr», 7 qu'il est «extrêmement sûr» et 4, «plutôt sûr».

Devenez membre du CCDS dès aujourd'hui

Vous obtiendrez de l'information de qualité, des escomptes intéressants et vous aiderez à soutenir des publications utiles comme celle-ci.

Le CCDS travaille pour vous

Le Conseil canadien de développement social (CCDS) est l'un des porte-parole les plus respectés au Canada en matière de politique sociale. Depuis 1920, le Conseil a pris la parole pour défendre les besoins des enfants et des familles, des défavorisés et des pauvres au Canada, au moyen de la recherche, de consultations, d'éducation du public et de défense des droits. Lorsque vous adhérez au CCDS, vous faites partie d'un réseau solide de personnes et d'organismes qui soutiennent la mission du Conseil de promouvoir une plus grande sécurité sociale et économique pour tous au Canada.

Le CCDS est un des principaux éditeurs dans le domaine du développement social. Nos livres et rapports de recherche présentent une information et une analyse qualifiées, couvrant des sujets comme la sécurité du revenu et la pauvreté, les nouvelles formes d'emploi et le marché du travail, la politique sociale, le développement économique communautaire, la prévention du crime, entre autres.

Des avantages qui en valent la peine

Lorsque vous devenez membre du CCDS, vous avez droit à un vaste éventail de bénéfices, y compris **des trousses d'information trimestrielles** remplies des activités du CCDS, des points marquants de ses dernières recherches et de nouvelles sur ses plus récentes publications. Vous recevez aussi un **abonnement à notre périodique national** *Perception*, et au moins **15% de rabais** sur tous les livres et rapports du CCDS.

De plus, vous obtenez **l'accès exclusif** par mot de passe à notre salon le **Rendez-vous des membres** sur notre site primé du Web à www.ccsd.ca. En tant que membre, vous avez le **droit de vote** à notre Assemblée générale annuelle et vous recevez un **reçu déductible d'impôt** pour une portion de votre tarif d'adhésion.

Contactez le Service aux membres du CCDS aujourd'hui

Pour d'autres détails et pour discuter de la catégorie de membre qui vous convient le mieux, contactez-nous par téléphone au (613) 236-8977, par fax au (613) 236-2750 ou par courriel à membership@ccsd.ca. Visitez notre site sur le Web et prenez une adhésion en direct à **www.ccsd.ca** ou écrivez-nous à CCDS, 441 rue MacLaren, 4e étage, Ottawa, ON K2P 2H3. **Nous avons des tarifs spéciaux pour les étudiants!**

Pour commander des publications

Pour commander ***L'Indice de sécurité personnelle 2000***, ou tout autre rapport, veuillez contacter le CCDS par téléphone au (613) 236-8977, par fax au (613) 236-2750 ou par courriel à publications@ccsd.ca. Vous pouvez aussi passer une commande en direct à **www.ccsd.ca** ou poster votre commande à l'adresse ci-dessus. Les publications du CCDS sont aussi en vente chez Renouf Publishing Tél. : (613) 745-2665; fax : (613) 745-7660.

Modes de paiement : toutes les commandes doivent être payées d'avance par chèque, virement bancaire ou carte de crédit en indiquant la date d'expiration. Les organismes peuvent placer une commande sans paiement préalable, en indiquant un numéro valide de bon de commande de leur organisme.

Escomptes : On accorde un escompte de 15% sur les achats de 25 exemplaires ou plus. Tous les membres du CCDS ont droit à un escompte de 15% sur toutes nos publications. Les *membres de soutien et partenaires* du CCDS reçoivent un escompte de 20%.

Frais d'envoi et de manutention : Jusqu'à 5 exemplaires pour une destination au Canada, ajoutez 3,50 $; aux É-U, ajoutez 8,00 $; outremer, ajoutez 17,00 $. Pour de plus grandes quantités, veuillez appeler le CCDS pour les coûts exacts.

Prix : ***L'Indice de sécurité personnelle 2000*** est en vente pour 15 $ (12,75 $ pour nos membres).

Se sentent-ils en sûreté dans les communautés où ils habitent? Quelles sont leurs perceptions par rapport à des indicateurs statistiques comme le taux de chômage et les niveaux de revenu, les taux de maladie et de criminalité? Ce sont les questions cruciales auxquelles on répond dans *L'Indice de sécurité personnelle 2000*, le deuxième rapport annuel du Conseil canadien de développement social portant sur l'évolution du bien-être physique et économique au Canada.

Le Conseil canadien de développement social est l'un des porte-parole les plus respectés au Canada plaidant pour une meilleure sécurité sociale et économique pour tous les Canadiens. Les résultats de recherche de cet organisme national autonome à but non lucratif sont souvent cités par les média, les universitaires et les décideurs dans tout le pays.

Le CCDS tient à remercier de leur soutien financier Santé Canada, le Bureau d'assurance du Canada, le Centre national de prévention du crime et Patrimoine canadien pour la production de *L'Indice de sécurité personnelle 2000*.

Sante Canada Health Canada

Bureau d'assurance du Canada

Patrimoine canadien Canadian Heritage